HISTOIRE, ANTIQUITÉS ET ARCHITECTONIQUE

DE L'ÉGLISE

DE

MAGUELONE.

MONTPELLIER,

TYPOGRAPHIE DE Mme Ve PICOT, NÉE FONTENAY.

1836.

ÉGLISE CATHÉDRALE

DE

MAGUELONE.

MAGUELONE.

I.

ORIGINE DE MAGUELONE. — CONJECTURES. — LÉGENDE.

Sur les bords du Golfe du Lion, entre Aiguesmortes et Sète, non loin de l'embouchure du Lez, au milieu des étangs et des sables d'une plage malsaine, est un mamelon d'environ vingt-sept hectares de terres cultivées, qui porte une métairie, le squelette d'une église et des ruines éparses. (Pl. 1.) C'est là Maguelone. Son origine est inconnue; les fables, les légendes, et plus tard les conjectures des savans, se la disputèrent. Toujours cette petite île fut entourée dans nos pays d'un prestige qui ne savait trop où se prendre, mais à qui les traditions immémoriales n'ont pas manqué.

Les anciens géographes qui se sont occupés des étangs des Volces, s'accordent à décrire leurs plages, entre Arles et Narbone, comme découvertes, exposées aux vents du Midi, et n'offrant de loin en loin que quelques ports, quelques villes. Parmi celles de ces villes qu'ils désignent, Maguelone ne peut pas être précisément reconnue. On a cru la voir tour à tour dans la *Mesua* de Pomponius Mela (1), la *Metina* de Pline, la *Naustalo* de Festus Avienus (2), et enfin, l'Ἀλωνίς d'Étienne de Bysance (3). On a aussi cherché toutes les étymologies possibles dans les langues connues ou inconnues, et nul ne s'est montré plus riche en découvertes de ce genre que Gariel, qui a appelé successivement à son aide le carthaginois, le celte, le grec, le latin et même l'hébreu (4). Discuter ces textes, critiquer ces étymologies, toujours incer-

(1) M. E. Thomas a consacré des recherches savantes à l'examen de cette question. (*Publications de la Société archéologique de Montpellier*, n° 1, 1835, 4°.) En reconnaissant avec lui combien il est difficile d'appliquer à la ville actuelle de Mèze, sur l'étang de Thau, la description de P. Mela, nous ne pouvons nous décider à croire que ce géographe ait voulu désigner Maguelone par les mots : *Collis incinctus mari pene undiquè*, etc. L'opinion de Valois, géographe historien si exact et si précis, qui plaçait une virgule après *Mesua* dans le texte, et appliquait à Sète, point important que P. Mela ne peut pas avoir négligé, l'épithète de *Collis*, etc., nous paraîtrait préférable.

(2) Histoire générale du Languedoc, V. 661.

(3) H. Valesii, *Notitia galliarum*, 1675, fol°. 312. — Astruc, Mémoire pour l'hist. nat. du Languedoc, 1740, 4°. p. 131.

(4) Idée de la ville de Montpellier, 1665, 4°. p. 72.

taines, ce serait sortir des limites que nous nous sommes imposées dans cette histoire des monumens chrétiens. Il suffira de dire un mot des traces positives qui peuvent encore exister de Maguelone antéchrétienne. Il n'y a pas long-temps qu'on trouvait fréquemment dans les champs qui bordent l'étang au nord de Maguelone, et dans l'île même, des monnaies grecques d'argent et de bronze de la colonie de Marseille, et des monnaies d'argent plus barbares et probablement gauloises. Ces dernières y étaient si communes, que les Bénédictins, comme nous le verrons plus loin, en ont fait le sol Melgorien frappé au 13e siècle par les évêques de Maguelone. Gariel nous a transmis plusieurs inscriptions grecques et romaines trouvées, dit-il, au 11e siècle, à l'époque de la restauration de Maguelone. Dans l'une d'elles, un *Clodius*, sacrificateur romain, parlant comme une Sybille, prédisait le triomphe de la croix, les calamités de l'île de Maguelone, la restauration de son église et la réforme de ses chanoines. Une autre en grec contenait une maxime sur l'inconstance de la fortune (1). On voit que les chanoines de Maguelone n'étaient pas aussi habiles dans la contrefaçon des inscriptions qu'on paraît l'être de nos jours. Les Bénédictins ont déjà remarqué que « ces inscriptions ont été fabriquées à plaisir, de même que plusieurs autres dont cet auteur, amateur des fables, a farci son ouvrage (2). » On trouve encore dans les localités que nous avons désignées, de nombreux débris gallo-romains; des tuiles plates à rebord, des fragmens de poteries grossières en pâte rouge mêlée de cailloux blancs et de sable, des morceaux de basalte, fragmens de moulins domestiques, enfin, quelques médailles du bas-empire. Ces traces d'une civilisation antique pourraient être citées à l'appui des conjectures de ceux qui veulent que l'île et le point du littoral qui en est le plus rapproché, aient porté un établissement grec dépendant de la colonie de Marseille, ou plus particulièrement de celle d'Agde. Dans cette hypothèse, cet établissement, déchu sous les romains, n'aurait pas pu être bien décrit par leurs auteurs, et ne se serait relevé que sous les wisigoths et par l'influence chrétienne. Mais les antiquités celtiques, grecques et romaines ne sont pas de notre ressort. A l'art païen et aux origines païennes de nos contrées, on a consacré des ouvrages spéciaux auxquels nous renvoyons. La part du christianisme est à faire: c'est là notre tâche.

L'origine incertaine de Maguelone prêtait surtout aux prétentions pieuses qui attribuent aux disciples immédiats du Christ, la fondation de la plupart des églises de l'Espagne et de la Gaule. La sympathie des chrétiens de notre

---

(1) Idée de la ville de Montpellier, p. 87.

(2) Hist. gén. de Languedoc, II, 171.

littoral alla choisir la femme qui avait été le sujet de l'un des plus admirables enseignemens de Jésus-Christ, et l'hôte chez lequel la scène des parfums avait eu lieu. Voici la légende : Simon le lépreux de Béthanie, quittant la Judée sept ans après la mort de Jésus, pour fuir la persécution des juifs, s'embarqua avec Magdeleine, Marthe, Lazare et Joseph d'Arimathie. Leur frêle barque, naviguant sans voiles ni rames, mais poussée par le souffle de Dieu, arriva sur les rivages de la Provence. Simon, après avoir converti à la religion chrétienne grand nombre de peuples riverains du Rhône, apporta la parole nouvelle à Maguelone. Sa mission finie, il se disposait à passer en Espagne, quand, par un dernier effort des divinités païennes expirantes, le martyre vint couronner sa vie. Les vestales de l'île, poussées par leur haine contre les apôtres du Christ, le précipitèrent dans l'étang, dont les eaux profondes, dit Gariel, le dernier des interprètes naïfs de toutes ces traditions, n'éteignirent pas l'ardente charité de l'apôtre, qui reçut dans le ciel la couronne d'immortalité. Tel fut le patron et le premier évêque de Maguelone (1). Magdeleine, au dire de la légende, avait aidé Simon dans son œuvre de propagation ; elle avait fécondé de ses larmes ce sol païen, et une grotte sur le continent, près de Villeneuve, qui porte encore son nom, avait été le séjour aimé de ses pénitences. L'île depuis porta son nom. (Magdalona.)

Depuis Gariel, aucun historien n'a manqué d'insister sur le caractère fabuleux d'un tel récit. Ces légendes, toujours semblables à elles-mêmes, et qui ne prennent pas la peine de déguiser leur invraisemblance, que nous retrouvons partout, sur les bords de la Provence comme à St.-Jacques de Compostelle, et que les Saintes-Maries, pauvre village au fond de la Camargne, ont conservées avec le plus d'éclat dans leur nom et dans leur culte, ne peuvent plus être aujourd'hui l'objet de discussions sérieuses, mais elles ne méritent point nos dédains. L'investigation critique de notre temps n'a que faire ici. Ce qui est certain, c'est que des populations entières ont conservé durant 1500 ans ces traditions, témoignages touchans de leur reconnaissance pour les premiers apôtres des doctrines qui les ont rendues meilleures ; c'est que le catholicisme a nourri et propagé ces illusions chères, tant que son esprit et celui des populations qu'il guidait sont restés en harmonie. Cela n'est plus aujourd'hui que de l'histoire, mais à ce titre nous devons en tenir compte.

---

(1) Gariel, *Series præsulum Magalonensium. Tolosæ.* 1665. fol°. 41.

II.

MAGUELONE SOUS LES WISIGOTHS.

Quoi qu'il en soit de l'origine de Maguelone, la date certaine de son existence ne remonte qu'à l'an 589 de l'ère chrétienne. C'est comme siége d'évêché qu'elle fit son apparition dans l'histoire. Son nom ne devait plus rester en oubli, l'Église avait pris soin de l'écrire au 3e concile de Tolède.

Reccared, ce roi wisigoth dont la foi fut si orthodoxe et le zèle pour le christianisme naissant si vif, que les Bénédictins s'étonnent de ne pas trouver son nom parmi les saints, convoqua ce concile, auquel assistèrent soixante-quatorze évêques, tant d'Espagne que de la partie des Gaules soumise aux Wisigoths. Six évêques s'y firent représenter par des envoyés. Genesius, archidiacre de Maguelone, y représenta son évêque Boetius. La même année, Boetius assista, avec huit évêques de la Gaule, à un concile plus particulier tenu à Narbone. En 633, Genesius, devenu évêque, se faisait représenter par l'archidiacre Étienne, son vicaire, au 4e concile de Tolède. Ce sont les premiers hommes de Maguelone dont le nom nous soit resté; ce nom est aussi tout ce que nous en pouvons dire. Quant à l'église qu'ils gouvernaient et au peuple dont ils étaient les pasteurs, nous ne les pouvons connaître que par les dispositions générales que formulèrent alors ces conciles, véritables assemblées nationales, où étaient agités, entre les hommes les plus éclairés du pays, les intérêts les plus chers de la nation Gallo-Wisigothe.

L'arianisme n'avait pas sans doute envahi les églises et les populations du Midi, mais il avait dû les troubler, et c'était un événement heureux pour elles, que de voir ces rois barbares abjurer l'hérésie des goths, pour se ranger à l'unité catholique. Dans le 3e concile de Tolède, Reccared prononça l'abjuration la plus explicite sur tous les points, et reconnut tous les conciles orthodoxes. Vingt-trois anathèmes furent prononcés contre l'hérésie, auxquels souscrivirent huit évêques goths et un grand nombre de prêtres, de vieillards et d'hommes éminens nouvellement convertis. L'assemblée rédigea ensuite vingt-trois canons, où furent réglés différens points de discipline ecclésiastique. Les dispositions du concile de Narbone qui suivit, touchant de plus près notre église, nous en extrairons quelques prescriptions.

Les clercs ne peuvent pas porter de vêtement rouge. Ils ne doivent pas s'arrêter dans les places publiques et se mêler aux fables qui s'y disent.

On doit chanter le *gloria* à la fin de chaque psaume; c'était la manifestation la plus éclatante d'orthodoxie et la négation de l'arianisme.

L'évêque ne doit point ordonner prêtre ou diacre, les ignorans qui ne peuvent enseigner le peuple.

Tout homme ingénu ou esclave, goth, syrien, romain, grec ou juif, doit observer le dimanche, sous peine de six sous qui doivent être payés au comte de la cité, s'il est ingénu, ou de cent coups de fouet, s'il est esclave. Nous ferons remarquer à ceux qui trouveront cette dernière peine sévère, que sous la législation romaine, on n'aurait pas même prescrit à l'esclave l'observation d'une fête.

Il est sévèrement défendu de célébrer le jeudi, ou jour de Jupiter (1).

Dans le 4e concile de Tolède, convoqué par le roi Sisenand, il fut ordonné que les églises de la province des Gaules suivraient la liturgie particulière aux églises d'Espagne, dont Isidore de Séville était l'auteur, et qui fut, plus tard, appelée *mozarabe*. Ces détails, que nous aurions voulu rendre plus précis et plus locaux, serviront à diminuer l'obscurité qui enveloppe les premiers jours de notre évêché, l'un des plus importans de la Gaule wisigothe.

Quelques années après, Maguelone intervenait dans une lutte des populations de la Septimanie contre la domination des wisigoths. L'essai fut malheureux. L'élection de Wamba et une ordonnance de ce roi contre les juifs de la Septimanie, paraissent en avoir été l'occasion ou le prétexte. Narbone, Béziers, Agde, soulevés par un comte de Nîmes et un des officiers de Wamba, avaient pris les armes contre le roi. Gumildus, évêque de Maguelone, fut des premiers à embrasser la même cause; il avait mis son île en état de défense, et y avait réuni quelques troupes qu'il commandait. Maguelone se défendit quelque temps; elle dut pourtant succomber aux efforts de Wamba, qui l'attaqua par terre en même temps qu'il l'entourait par mer de ses vaisseaux. Gumildus n'avait pas attendu la fin du siége pour se réfugier dans Nîmes avec les autres chefs des révoltés. Vaincu avec eux, il partagea leur sort et servit au triomphe du vainqueur. Il fut traîné jusqu'en Espagne, monté sur un chameau, la barbe et les cheveux rasés, les pieds nus, le corps couvert de peaux.

Le récit de cet événement nous a été transmis par Julien de Tolède (2) et quelques autres chroniqueurs de la Péninsule. Leur partialité est évidente et naturelle; tous les efforts des vaincus, contre la domination de leurs rois, étaient criminels à leurs yeux. Mais nos historiens locaux n'ont pas su s'inspirer d'un autre esprit. Verdale, Gariel, Degrefeuille, les bénédictins eux-

---

(1) Labbe, *Coll. conc.* V. 589.

(2) Recueil des historiens de France, II, 711, 718.

mêmes, traitent avec mépris et indignation l'évêque de Maguelone. Aujourd'hui, que pouvons-nous dire de Gumildus, quand les circonstances au milieu desquelles il agit sont si obscures? Le pauvre évêque a durement expié le tort de n'avoir pas compris que la cause de son pays et de son culte était attachée pour plusieurs siècles à la protection de rois étrangers. Quant à la part qu'il prit personnellement à la lutte, elle est assez expliquée par les mœurs du temps. Tous les monumens attestent qu'à cette époque, les évêques et les ecclésiastiques des pays de la domination des wisigoths prenaient habituellement les armes. Les guerres intéressaient alors de trop près le sort temporel du christianisme, pour que ses ministres se contentassent d'y faire intervenir leur influence spirituelle. Gariel, qui a écrit tant d'anathèmes contre le malheureux évêque, ne lui a pas reproché du moins cette circonstance qu'il justifie en termes curieux : *Habent aliquid venustatis arma dum sacra manu tractentur, dum adsit æquitas, excusetque necessitas* (1).

Dans la division des diocèses, établie sous Wamba, Maguelone occupe tantôt le 3e, tantôt le 6e rang parmi ceux de la Septimanie. Les limites assignées alors au diocèse ne présentent que des noms étranges, dont on n'a pas encore trouvé la position. *Magalona hæc teneat : de Nusa usque Rigobar, de Castellô Millia usque Angoram* (2).

La notice de la Gaule, rédigée sous Honorius, 395-423, nomme dans cet ordre les cités suivantes : Béziers, Nîmes, Lodève, Uzès. Mais aux 9e et 10e siècles, la plupart des manuscrits de cette notice (Bibliothèque royale) offrent des variantes qui placent constamment Maguelone après Agde, et avant Nîmes, Béziers, etc. (3).

Cette position respective des cités est à peu près celle des diocèses, telle que Wamba l'avait établie. Maguelone y est appelée *civitas Magalonensium* ou *Magolonensium*, titre qu'elle possédait peut-être au 5e siècle, et qui remontait sans doute au moins à l'époque de son érection en évêché; car on sait que les ressorts des siéges épiscopaux correspondaient alors aux divisions territoriales civiles nommées *civitates*, et que les anciennes cités de la Gaule, sauf quelques exceptions très-rares, avaient été soigneusement conservées par l'Église pour déterminer l'étendue de ses diocèses. La circonscription de la cité de Maguelone comprenait elle-même deux districts qui lui étaient subordonnés : *Pagus Magalonensis* et *pagus Substancionensis*. M. Guérard, dans

(1) Gariel, *Series præs. mag.*, 1, 66.

(2) Coll. des Hist. de France, II, 719-720.

(3) V. le Mémoire de M. Guerard, sur la géographie de la Gaule sous les deux premières races, pag. 30.

le mémoire que nous avons déjà cité, a prouvé que, généralement, les *pagi* correspondaient à des *archidiacones*. L'église de Maguelone avait en effet deux archidiacres. Le *pagus Substancionensis* avait pour chef-lieu la petite ville de Substantion, qui, sous le titre de comté, devint plus tard le centre politique de tout le ressort de la cité, lorsque l'évêque de Maguelone y eut transféré le siége épiscopal (1).

Il ne nous est pas resté de preuves directes des services rendus à l'église de Maguelone par les rois wisigoths; mais tout indique qu'à cette époque elle dut s'accroître et prospérer au milieu des romains, des wisigoths et de tous les étrangers qui composaient la population de nos côtes. Si nous cherchons dans l'île qui lui servait de chef-lieu, les traces de la cathédrale où siégeait son évêque et des habitations qui s'étaient groupées à l'entour, nos regards ne rencontrent plus que de rares débris: dans l'église, un sarcophage en marbre blanc (Pl. 7, N° 1), orné sur trois de ses côtés d'arabesques d'un dessin riche, mais d'un travail mou et d'un relief très-plat, portant déjà toutes les marques de cette incorrection qui servira d'acheminement à un art nouveau; dans l'île, les nombreux débris épars de tuiles et de poteries dont nous avons déjà parlé, et dont l'usage peut se rapporter à l'époque wisigothe comme à l'époque gallo-romaine. La charrue du fermier qui l'occupe aujourd'hui heurte souvent des cercueils en pierre, sans sculptures, qui peuvent être de ce temps. On y a trouvé aussi un tiers de sol d'or, portant sur le champ un buste nu avec collier et bandeau de perles, et au revers le ciboire à deux anses et la légende TELAFIVS MONETA, que Bouteroue attribue à Haribert, roi de Paris: Leblanc ne partage pas cette opinion (2). D'après les recherches les plus récentes, Télafius était, vers 565, monétaire à Javouls, ancienne capitale du Gevaudan, pays compris alors dans les possessions de Sigebert, roi d'Austrasie (3). Enfin, on y a constaté l'existence de deux aqueducs considérables se dirigeant de l'église actuelle, l'un à l'est, l'autre au sud, et qui peuvent être de construction antique. Des fouilles faciles apporteraient à cet égard une certitude désirable, mettraient au jour de nouveaux débris de la cité gallo-wisigothe, et peut-être des preuves authentiques de la ville grecque. Tout ce que nous en pouvons retrouver indique là, comme dans tout le Midi, les marques profondes de la civilisation romaine, à laquelle le christianisme commençant et l'invasion wisigothe n'avaient apporté que de légères modifications: de nouvelles invasions devaient venir les compléter.

---

(1) V. le mémoire de M. de Saint-Paul, sur Substantion, dans les publications de la Société Archéologique de Montpellier, N° 1. 1835.

(2) Traité historique des monnoyes, p. 67.

(3) Lelewel, Numismatique du moyen-âge. 1835. I. 33.

III.

MAGUELONE PENDANT LA DOMINATION CARLOVINGIENNE.

Avec la ruine de la monarchie des wisigoths arrivèrent de mauvais jours pour Maguelone. Au commencement du 8e siècle, les sarrasins, maîtres de l'Espagne, avaient fait irruption dans la Septimanie, et s'étaient emparés de ses cités les plus importantes. Maguelone fut une des premières occupées. Ces conquêtes passagères se renouvelèrent plusieurs fois. Jamais les sarrasins n'eurent dans le Midi des établissemens durables; mais Maguelone, encore mieux que Cordes près d'Arles, et Fraxinet près de Fréjus, leur servit de campement et d'asile. Leur séjour y fut assez constant pour que l'île contractât le nom de *Port sarrasin*. Le port où leurs embarcations légères s'abritaient n'était pas dans la Méditerranée même qui, sur cette plage, n'offre pas d'anse favorable, mais dans l'étang qui environne Maguelone, et qui a long-temps communiqué avec la mer par un grau. Les chroniqueurs ont peut-être exagéré les funestes résultats des excursions sarrasines. Il est certain que, sur cette côte, les sarrasins ont en général respecté la liberté des wisigoths; ils n'empêchèrent jamais le libre exercice du culte chrétien, et se contentèrent souvent d'exiger un tribut des populations envahies. Le Midi et notre petite île, furent bien plus grièvement atteints par les conquêtes des francs du Nord, dirigées sans doute contre les sarrasins, mais aussi contre la civilisation du Midi encore trop romaine, et prête à pactiser trop facilement avec les ennemis communs de l'unité catholique et franque qui commençait à s'annoncer alors.

Dans les chroniques de Moissac (1) et d'Aniane (2), écrites au 9e siècle, Maguelone est au nombre des villes ruinées par Charles-Martel, en 737. Arnaud de Verdale, son évêque historien au 14e siècle (3), rapporte que Charles, en haine des sarrasins, avait détruit de fond en comble l'église et tous les édifices de l'île, de manière à ce que ces pirates n'y pussent plus trouver de refuge et les chrétiens d'habitation. Il est difficile de croire que la destruction de Maguelone ait été aussi subite. L'île ravagée resta long-temps encore

---

(1) Recueil des historiens de France, II, 656.

(2) Hist. gén. de Languedoc, I, preuves 17.

(3) Labbe, *Nov. bibl. ms. libr.*, 1657, pag. 793; et Degrefeuille, Hist. eccl. de Montp., pag. 409.

chef-lieu de diocèse et titre de comté; ses comtes goths, loin de lutter contre les nouveaux dominateurs qui leur arrivent, s'allièrent avec les francs. L'un d'eux, Ansemund, en 752, maître de Maguelone, en même temps que de quelques autres villes de la Septimanie, traite avec Pepin, les lui livre (1), et devient ensuite un de ses principaux compagnons dans les guerres contre les sarrasins. En 765, un autre comte de Maguelone occupe une place importante dans la guerre de Pepin, contre Waifre d'Aquitaine. C'est le même qui fut le père de St.-Benoît d'Aniane (2). Nous rencontrerons, sur d'autres monumens de Bas-Languedoc, le nom du réformateur des moines d'Occident, à qui la Septimanie fut redevable de si grands bienfaits. Nous n'avons voulu que citer ici une des gloires de Maguelone.

Rien n'autorise donc à croire que Maguelone, à la fin du 8e siècle, eût cessé de compter parmi les cités de la Septimanie. Il est probable que ce ne fut qu'après Charlemagne. Les invasions barbares recommençant de tout côté, le commerce étant détruit par les pirateries incessantes des sarrasins et les villes maritimes perdant toute importance, les habitans de Maguelone se réfugièrent peu à peu à Villeneuve, à Substantion, du côté d'Aniane, où avaient été fondées de puissantes abbayes. Alors nous retrouvons le siége de l'évêché, c'est-à-dire le personnel de l'église, à Substantion. Alors aussi les comtes avaient abandonné Maguelone. Le *comitatus Magalonensis*, que le père de Benoît avait exercé toute sa vie, fut également transféré à Substantion, où bientôt la féodalité le rendit héréditaire, faisant un comté du *pagus Substancionensis*, et reduisant Maguelone au modeste rôle de chef-lieu de *pagus*, quoiqu'elle fût toujours chef-lieu nominal de diocèse. Le *comitatus* n'était d'abord qu'une fonction dont le transfert était facile; dès que cette fonction devint héréditaire, le mot prit un sens géographique, et exprima une division territoriale qui se confondit le plus souvent avec la cité.

L'église de Maguelone, au milieu de son exil et de ses misères, n'avait pas été oubliée dans les nombreux diplomes de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, en faveur de nos églises (3). Elle recouvra alors les possessions diverses qui lui avaient été arrachées dans les temps de troubles qui avaient précédé. Quant à son histoire intime, elle est toujours fort obscure. L'un de ses évêques, dont le nom même demeure douteux, aurait, suivant Verdale, assisté à la bataille de Roncevaux. Suivant Ardon, disciple et biographe de

---

(1) Recueil des historiens des Gaules, III, 706.

(2) Hist. gén. de Languedoc, I, 413.

(3) *Gallia christ.*, VI, *instrumenta* 342.

Benoît, il aurait eu, en 821, révélation de la mort du saint moine, quoique éloigné de lui de plus de 200 lieues.

Un diplome de l'empereur Louis, de l'an 819, rend à l'église Saint-Pierre de Maguelone, qui avait alors pour évêque Argemirus, *Villam de Villa nova*, que le comte Robert avait eue en bénéfice.

Villeneuve, située en face de Maguelone, à un quart de lieue dans l'intérieur des terres, et dans une position comparativement plus sûre et moins précaire, dut lui servir de tout temps d'intermédiaire avec le continent; mais c'est surtout quand les ravages des sarrasins et de Charles-Martel eurent fait de l'île un séjour misérable et dangereux, qu'elle dut prendre de l'accroissement : un monument y reste pour en témoigner. (Pl. 2.) Bien qu'aucun des actes publics conservés ne fasse mention de la construction de l'église qui y existe encore, il y a lieu de croire qu'elle remonte aux temps qui ont suivi l'abandon de Maguelone et précédé sa restauration. Cet édifice, d'une petite étendue, mais bien conservé et d'un travail pur et sévère, porte de nombreux caractères de l'architecture carlovingienne. Nous comprenons, sous ce titre, les monumens élevés pendant les 9e et 10e siècles.

Son plan est une croix latine terminée circulairement à l'orient. Deux portes à double archivolte en plein cintre s'ouvraient sur les côtés antérieurs de la nef, au midi et au nord, destinées sans doute, l'une au public, l'autre au service intérieur du cloître ou du chapitre. La façade, terminée en gable, n'a point de porte, mais une seule fenêtre étroite et en plein cintre. Au-dessus du transept méridional s'élève une tour carrée dont la partie supérieure a été refaite plus tard, mais probablement sur le modèle de l'ancienne; elle est percée de fenêtres en plein cintre, et couverte d'un toit obtus quadrangulaire. L'apside porte une seule fenêtre étroite en plein cintre, un rang de petites arcades à modillons simples, au-dessus un petit tore et une corniche en dents de scie sur laquelle pose le toit en pierres plates. Cette ornementation est rustique, mais les pierres y sont arrangées à l'effet avec beaucoup d'art. L'appareil des murs est petit, garni de couches de ciment épaisses, les contreforts saillans de 6 décimètres; les deux contreforts qui s'appuient à la façade ont beaucoup moins de saillie, mais on pourrait induire de quelques circonstances, trop minutieuses pour être ici déduites, que cette façade a été réparée. Dans tous les cas, la réparation a été faite il y a longtemps et avec plus de respect que les constructions nouvelles de deux chapelles qui dénaturent le plan de cette église, et l'ouverture de grandes fenêtres qui dégradent son apside.

L'intérieur, plus sévère encore, offre des arcades bouchées entre trois piliers dont la base a été plus tard détruite. Une imposte simple sert de chapiteau à ces piliers, et continue le long de la nef au-dessous des voûtes

en plein cintre et des arcs doubleaux qui les soutiennent. L'arc de l'apside, d'un diamètre égal aux voûtes de la nef, retombe sur des colonnes engagées; les deux transepts carrés sont terminés à l'est par un petit cul de four. Il faut supprimer par la pensée les dégradations modernes dont j'ai parlé, et l'on remarquera dans tout cet édifice une absence complète d'ornemens sculptés, mais un bon effet résultant de l'arrangement simple des parties, de la disposition des pleins et des vides, une correction de lignes et une âpreté de style qui font naître involontairement l'épithète de dorique, que l'on serait tenté d'appliquer, toutes différences gardées, à un grand nombre de monumens carlovingiens. L'art en effet recommençait et paraissait alors enveloppé des langes de l'imitation romaine, comme l'art grec l'avait été, dans les premiers monumens doriques, des langes de l'imitation égyptienne. Nous retrouverons dans le Bas-Languedoc, d'autres exemples de l'architecture carlovingienne; toujours elle nous apparaîtra avec les mêmes caractères. Dans le Midi, les églises qui offrent le plus de rapprochemens avec celle de Villeneuve, et dont la date est mieux connue, sont celles de Coustonges et de Serra-Bona en Roussillon (1).

Le 10e siècle, comme les siècles précédens, ne nous fournira que peu de documens où nous puissions suivre la vie vagabonde et exilée des hommes de Maguelone. Il serait sans intérêt de chercher dans les diplomes, ou de répéter après tant d'autres, les noms et les actes officiels des évêques qui ont gouverné cette église pendant son transfert à Substantion. Il règne à leur égard beaucoup d'incertitude et d'obscurité. Il est probable qu'ils séjournaient alors à Villeneuve, pour rester plus près du berceau de leur église, attendant le jour prospère où il leur serait permis d'y reporter la splendeur du culte qui fesait leur force. En 922, Guillelmete comtesse de Melgueil, choisit sa sépulture dans l'église Saint-Pierre de Maguelone (2). Cette église était donc encore debout, et sa destruction n'avait pas été aussi complète qu'il semblerait d'après le récit de Verdale.

On a souvent écrit qu'en 975, l'évêque de Maguelone Ricuin donna en fief, à un seigneur du pays nommé Gui, les villages de Montpelier et Montpelieret, dépendans du comté de Substantion ou de Melgueil, qui venaient d'être donnés à l'église de Maguelone, par deux sœurs de Fulcran, évêque de Lodève. Cette origine de la seigneurie de Montpellier a été adoptée par les Bénédictins, sur le seul témoignage de Verdale. Elle peut être contestée, comme imaginée plus tard pour mettre fin aux difficultés qui

---

(1) Voyages dans l'ancienne France, de MM. le B. Taylor, Nodier, etc.

(2) Hist. gén. de Languedoc, II, preuves 61.

s'élevèrent entre les évêques de Maguelone et les seigneurs de Montpellier. Ces difficultés n'en furent ni moins longues ni moins nombreuses, mais la puissance de l'évêque y apparaît toujours prédominante et respectée. En 999, Pierre, évêque de Maguelone et fils du comte de Melgueil, traitait avec les hommes de Montpellier au sujet des droits de leude à payer sur les objets venant de Narbone à Montpellier, par terre ou par mer (1).

IV.

RESTAURATION DE MAGUELONE. — SES CHANOINES.

L'autorité désormais bien établie des évêques de Maguelone, l'appui sur lequel ils purent compter, tant de la part des populations qu'ils instruisaient, que des seigneurs à côté et souvent au-dessus desquels ils avaient su se maintenir, enfin, la protection de la papauté, dont la puissance spirituelle commençait à s'étendre sur les points les plus éloignés de l'unité catholique, leur permirent de faire cesser l'état de dispersion de leur église. Nous ne savons rien de la première fondation de Maguelone; mais de la seconde nous pouvons dire qu'elle n'a pas été cimentée avec la sueur et les larmes du peuple: résultat de tous les dévouemens que le catholicisme savait employer alors au profit du plus grand nombre, elle rappelle une influence de paix et de fécondité sur laquelle on aime à reporter les yeux, durant les mauvais jours de nos pères.

En 1038, l'évêque Arnaud se rend à Rome et obtient du pape Jean XIX, quelques-unes de ces ligues avec lesquelles on soulevait alors des montagnes (2). Muni d'une bulle, il revient dans son diocèse, convoque les prin-

---

(1) Gariel, *Series præsul. Mag.* I, 98.

(2) *Johannes episcopus servus servorum dei, omnibus bonum facientibus in ecclesia Magalonensi ad honorem apostolorum principis petri et doctoris gentium pauli dedicata et dedicanda, salutem charissimam cum benedictione apostolica et absolutione. Dictam Magalonensem ecclesiam peccatis exigentibus ad nihilum redactam audivimus, unde valde dolemus, quia ecclesiarum desolatio christianorum detrimentum esse cognoscitur. Ob hoc quidem, tam ecclesie supra dicte, quam et omnibus circumcirca degentibus suggerere volumus christianis, ut in restauratione hujus ecclesie laborent; peccatorum namque suorum veniam et indulgentiam promereri à justo judice apostolica autoritate spondemus cuicumque, qui de propriâ hereditate vel de propriis bonis offerendo, aut de beneficiis ipsius reddendo, ecclesiam suprà dictam relevare nisus fuerit; nam unam et similem mercedem accipiet, qui propria offeret, et qui beneficia ecclesie reddet in commune, et benedictione pariter et*

cipaux chefs du clergé du midi. Les évêques de Narbone, Vienne, Arles, Embrun, Apt, Nismes, Agde, Béziers, Carcassonne, Elne, Auch et Barcelone, s'associent à ses efforts; ils confirment le décret apostolique, y ajoutent de nouvelles absolutions, de nouveaux bienfaits pour le peuple, et promettent d'assister à la nouvelle dédicace de l'église. Arnaud convoque ensuite ses paroissiens, qui, obéissant à sa voix, touchés de ses exhortations, donnent à l'église, des champs, des vignes, des redevances, des alleus, de l'argent, chacun suivant ses facultés et pour la rémission de ses péchés. L'évêque put dès-lors entreprendre les travaux nécessaires pour rendre une population à l'île abandonnée. Son premier soin fut de fermer le grau, qui permettait aux pirates l'abord de Maguelone, et de faciliter ses communications avec le continent en faisant creuser le port de ce côté et y établissant un pont. Il s'occupa ensuite de reconstruire la cathédrale. Quoique le texte très-vague de Verdale ne l'indique pas positivement, il y a lieu de croire que cette reconstruction fut complète; mais, dès le commencement du 12e siècle, l'église subissait des réparations considérables de la main des successeurs d'Arnaud. Nous chercherons à établir, quand nous décrirons ce monument tel qu'il existe aujourd'hui, la part qui revient à chacun d'eux. La dédicace en fut faite du temps d'Arnaud, et vers l'an 1054.

La plupart des fondations d'églises que les historiens nous ont racontées pendant l'époque féodale, étaient dues à la protection de quelque seigneur, aux donations de sa famille; c'était l'accomplissement d'un vœu, une œuvre pie qui devait attirer sur lui et les siens la protection de Dieu. Ici, nous voyons un évêque seul se faire un appui du pape, et trouver dans ce secours et dans la coopération de ses paroissiens, la force et les ressources nécessaires pour relever le siége antique de son épiscopat. Nous ne voyons pas, dans les documens qui sont à notre disposition, par quels détails d'exécution les paroissiens de Maguelone contribuèrent à ces travaux. Nous ne retrouvons pas ici, comme à St-Pierre sur Dive et à Chartres (1), les habitans riches et pauvres, travaillant le jour et la nuit de leurs propres mains au transport des matériaux; mais à travers le style officiel d'Arnaud de Verdale, on voit combien l'intérêt de la population était vivement excité.

---

absolutione apostolica fruetur. Quod si aliquis episcopus, vel cujuscumque dignitatis homo, quod ibidem oblatum fuerit pravo ingenio alienare usurpare, vel vendere voluerit, maledictione, anathemate percellatur, habeaturque extraneus à christianorum consortio et regno Dei. Hoc vero decretum firmari volumus ab omnibus episcopis quos Arnaldus invitaverit, sicut nos fecisse inferiùs cognoscetur ✝ ✝ bene valete. (Gariel, Ser. præs. 104.)

(1) M. de Caumont, Cours d'antiquités monumentales, IV, 274.

Dans son œuvre de restauration, Arnaud ne pouvait pas oublier le spirituel de son église, qui avait dû subir de graves atteintes pendant les temps de désordre qui avaient précédé.

On sait que, dans les premiers siècles du christianisme, des communautés de clercs destinés au service de tout le ressort religieux, étaient établies auprès des cathédrales. Ce sont ces clercs, vivant en commun dans la maison de l'évêque, selon les préceptes de St.-Augustin, qui furent, au 6e siècle, appelés chanoines. St.-Augustin, le premier, avait établi d'une manière régulière cet usage, conforme, disait-on, à la vie des apôtres. Dès cette époque, cependant, il y eut un certain nombre de clercs qui ne suivaient pas la vie commune, et quelques églises où de pareilles communautés n'existaient pas. On comprend combien de difficultés et d'exceptions dut entraîner une règle qui défendait à chacun de rien posséder en propre; mais les efforts de l'église ont toujours tendu à la maintenir. De nombreux canons de conciles ne veulent reconnaître que deux ordres parmi les ecclésiastiques: les moines qui vivent sous l'obéissance d'un abbé, et les clercs-chanoines qui vivent sous la conduite de l'évêque. Ceux-ci suffisaient au service des paroisses éloignées du chef-lieu de la communauté, et devaient y résider sans renoncer pour cela à la communauté canonicale. Cette discipline est clairement établie dans un des capitulaires de Charlemagne.

Pendant les 8e et 9e siècles, la vie canonique fut l'objet de deux règles célèbres, l'une écrite par Chrodegand, évêque de Metz, l'autre recueillie dans les écrits des pères de l'église par les ordres de Louis-le-Débonnaire, qui, tout en maintenant la même discipline, permettaient pourtant aux chanoines un pécule particulier. Mais, au commencement du 10e siècle, la vie commune fut abandonnée dans beaucoup d'églises. Les clercs se séparèrent pour vivre chacun de ses biens, et c'est alors qu'on parle de chanoines séculiers. L'église était alors assez forte pour supporter ce relâchement des liens dont elle avait entouré ses premiers enfans: l'émancipation alla jusque-là, que, dans plusieurs églises, les chanoines prirent des femmes (1).

Ceux de Maguelone avaient pu, grâce à la désorganisation de leur église, se permettre ces libertés plutôt que les autres. Arnaud trouva parmi eux la distinction établie entre les réguliers et les séculiers. Ces derniers qui avaient déjà goûté les douceurs du monde, se regardant comme relégués dans l'île, refusèrent d'y aller; et le bon Arnaud jugea que le service en serait mieux rempli par les chanoines réguliers, plus adonnés à la vie solitaire et contemplative. Il s'occupa pourtant de remettre en vigueur la règle de

(1) Histoire des chanoines, 1619, 12°. *passim.*

St.-Augustin, mais il ne put accomplir cette œuvre. Étant allé en Terre-Sainte visiter le tombeau du Christ, il mourut à son retour à Villeneuve, et fut enseveli dans l'église qu'il avait édifiée.

V.

LE PAPE. — LES SEIGNEURS DE MELGUEIL ET DE MONTPELLIER. — LES ÉVÊQUES DE MAGUELONE AU 12[e] SIÈCLE.

Après Arnaud, les évêques qui ont régi Maguelone sont mieux connus, leur vie est plus amplement racontée par nos historiens locaux. Notre intention n'est pas de la reproduire, mais d'indiquer les faits les plus saillans, ceux où la vie de l'institution nous paraît écrite avec le plus de vérité et de couleur. Godefroy, le second successeur d'Arnaud, acheva la réforme canonicale commencée, et assigna, pour l'entretien de cette communauté, les revenus d'un grand nombre d'églises. Les Bénédictins (1) ont contredit, avec raison sans doute, l'assertion de Gariel, qui fait nommer cet évêque par le comte de Melgueil; mais il paraît qu'à l'époque où nous sommes arrivés, les comtes de Substantion ou de Melgueil avaient accru leur puissance dans le pays, et cherché à faire prévaloir leurs droits sur l'évêché de Maguelone. Ces droits étaient fort contestés, et pour les mieux établir, l'an 1085, Pierre comte de Melgueil fit hommage en même temps de son comté et de l'évêché de Maguelone à l'église catholique et au pape Grégoire VII (2).

Le comte de Melgueil se rangeait humblement sous l'aîle du véritable chef du moyen-âge, de celui qui était parvenu à établir le triomphe de l'organi-

---

(1) Hist. gén. de Lang., II, 171.

(2) Nous extrairons un seul passage de cet acte précieux, où l'on trouve une preuve, entre mille autres, de la perpétuité du droit romain au moyen-âge, avant la découverte des pandectes de Justinien. La législation de ce prince, promulguée après la chute de l'empire d'Occident, resta seule ignorée des nations barbares qui s'étaient partagé ses débris. (V. Savigny, *Hist. du droit rom. au m.-âg.*) ...... *Si quis autem heredum aut successorum meorum contra hanc donationis et confirmationis nostre authoritatem et privilegium insurgere presumptuose et obviare, quod absit, attentaverit, et de predicto comitatu dominum suum romanum pontificem esse debere recognoscere noluerit........ persolvat mulctam, quam sancta lex romana per Theodosium, Arcadium, et Honorium promulgatam decrevit, et insuper ecclesiastice subjaceat discipline quam velut sacrilegus et sancte ecclesie destructœr incurrit.......* (Gallia christiana, VI, instrum. 350.)

sation catholique, la suprématie de la parole sur le glaive, du pouvoir spirituel sur le temporel. L'appui du pape, désormais acquis à Maguelone, ne lui manqua plus. Urbain II accepta la donation de Pierre. Il prit la nouvelle église sous la protection de la liberté romaine, *sub romanâ libertate*, et rendit aux évêques et au clergé de Maguelone, tous les droits qu'avaient usurpés sur eux les comtes de Substantion. Quelques années après, il approuva de toute son autorité, les nouvelles règles qu'avaient adoptées les chanoines. L'évêque, d'après ces règles, était élu par la communauté, et ne pouvait, sans son conseil, rien donner de ce qui appartenait à la cathédrale (1).

En 1099, le fils de Pierre de Melgueil, refusant de renoncer aux droits de sa seigneurie sur Maguelone, et percevant, par la force, des droits de naufrage à Villeneuve et ailleurs, dans les alleus de St.-Pierre, Godefroy l'excommunia. Mandé devant le pape, il convint de ses violences, les répara, pour mieux expier ses torts se rendit à St.-Jacques de Compostelle et mourut bientôt après. Il choisit, comme son père, sa sépulture dans l'église St.-Pierre.

Le seigneur de Montpellier n'avait pas mieux respecté les possessions de Maguelone, il essayait de temps en temps de faire dominer sa puissance sur celle de l'évêque. En 1090, Godefroy traita avec Guilhem, fils d'Ermengarde, qui publiquement se reconnut l'homme et le bénéficier de l'évêque, renonça aux empiétemens qu'il s'était permis, et lui prêta un serment qui, plusieurs fois enfreint sans doute, fut renouvelé par tous ses successeurs (2).

Ces contestations entre l'évêque de Maguelone et les seigneurs de Melgueil et de Montpellier, devenus ses rivaux en puissance, se renouvelèrent plusieurs fois pendant le 12ᵉ siècle. Elles paraissent tourner toujours à l'avantage de l'évêque, dont l'ascendant spirituel est manifeste. Souvent même on le voit intervenir avec une mission de conciliation dans les différends des seigneurs ses voisins. Mais l'influence dominante, au milieu de ces débats, est celle des grands pouvoirs qui commencent à surgir au milieu de toutes les luttes féodales: le pape d'abord, puis le roi d'Aragon, dont la puissance dans le Midi avait beaucoup grandi, et enfin, le roi de France, dont le nom commence à intervenir dans nos affaires.

Urbain II, visitant les églises de France et y prêchant les croisades, vint

---

(1) *Gallia christ.*, VI, instrum. 350-352.

(2) Hist. gén. de Languedoc, II, preuves 327. Le *Mémorial des nobles*, ms. des archives de la commune de Montpellier, contient les divers sermens prêtés par les Guilhem aux évêques de Maguelone, pendant les 11ᵉ et 12ᵉ siècles.

en 1096 à Maguelone et y resta cinq jours. Assisté de plusieurs archevêques et évêques, en présence du comte de Melgueil, de Guilhem de Montpellier et de beaucoup d'autres seigneurs, il prêcha aux clercs et au peuple, consacra l'île, accorda l'absolution de toutes leurs fautes à ceux qui y étaient ou y seraient ensevelis, et dota son église de plusieurs autres priviléges. L'anniversaire de cette solennité était célébré par une procession autour de l'île et par l'entretien de douze pauvres (1). Les papes Gélase II en 1118, et Alexandre III, en 1165, la visitèrent aussi.

Les premières lettres des rois de France adressées à notre province, depuis celles de Louis-le-Débonnaire, sont des lettres de Louis-le-Jeune à l'évêque de Maguelone et à sa communauté (2), dans lesquelles il prend sous sa protection, à l'exemple de son aïeul, toutes les possessions de cette église. Peu de temps après, il ratifia ses priviléges; enfin, il y passa lui-même en revenant d'un pélerinage à St.-Jacques en Galice, en 1155, et confirma à ses évêques, de même qu'aux barons et châtelains ses vassaux, le droit d'exercer la justice civile et criminelle dans leur domaine (3).

Voici un exemple de la manière dont cette justice était exercée par l'évêque; il est probable qu'elle n'avait pas toujours la même mansuétude. Un nommé Bernard, né aux environs de Montpellier, avait pris part au meurtre d'un seigneur qui opprimait son peuple. Il voulut s'en racheter, et obtint de l'évêque des lettres de pénitence, un sauf-conduit qui, en lui imposant les plus rudes expiations, implorait en sa faveur la miséricorde de tous les recteurs de l'église catholique auxquels il s'adresserait. Bernard erra toute sa vie, toujours coupable, mais toujours pardonné et secouru, et mourut saint homme: les Bollandistes ont recueilli sa vie (4).

Après Godefroy, qui, au dire de Gariel, mourut en Syrie où il avait suivi les croisés, cinq évêques occupèrent le siége de Maguelone pendant le 12[me] siècle: Galtier, Raimond, Jean de Montlaur, Guillaume Raimond et Guillaume de Flexis. Tous nos historiens répètent qu'ils furent doués de grandes qualités et d'un savoir profond. Il y a long-temps que l'histoire s'est constituée l'apologiste des grands de ce monde, et l'on ne peut pas exiger que l'évêque et les deux chanoines qui ont écrit celle de Maguelone, aient introduit une réforme à cet égard. Faire aujourd'hui de cette histoire une biographie satirique serait pire: sachons apprécier les hommes dans le temps où ils ont vécu et pour l'œuvre qu'ils avaient à accomplir.

---

(1) Gariel, *Ser. præs.*, 126.

(2) *Gallia christ.*, VI, *instrum.* 357-358.

(3) Hist. gén. de Languedoc, II, 475.

(4) *Boll. act. sanct.* II. Avril.

Galtier fut estimé pour son grand savoir et son bien-dire. Mabillon a conservé, dans un de ses recueils, une lettre de lui sur les Fleurs des Saints recueillies par Herbert (1), et un commentaire sur les psaumes (2).

Guillaume Raimond se distingua aussi de ses prédécesseurs par la composition de plusieurs œuvres. Il avait fait des sermons pour le carême, des vers léonins sur la manière de chanter l'office :

Clerice pausando dic horas, non properando, etc. (3).

et une prose en strophes monorimes de quatre vers, rapportée aussi par Gariel sous le titre de: *Antiqua admonitio ad clerum.* Tous les devoirs du clerc y sont énumérés avec une simplicité d'expression et une candeur de piété auxquelles l'église est devenue plus tard bien étrangère. Pendant son épiscopat, Villeneuve avait été fortifiée (4). Il faut rapporter à 1190 et aux années qui suivent, la plus grande partie des murs qui entourent encore ce village. Ils sont remarquables par leur grand appareil, qui les ferait ressembler à des murailles romaines s'ils n'étaient mal cimentés, et par les contreforts nombreux et saillans qui les munissent. Deux des anciennes portes en plein cintre sont encore debout.

Un dernier fait nous reste à dire sur les évêques du 12e siècle. L'élection de Jean de Montlaur fut un moment traversée par de graves dissentions qui s'élevèrent dans le chapitre. Quelques chanoines refusèrent de se soumettre à l'autorité de l'évêque seul, et parvinrent à empêcher son élection jusqu'à ce qu'on eût consenti à nommer aussi un prévôt. Le prévôt que nous voyons alors pour la première fois à Maguelone, ne se mêlait en rien du spirituel; mais, tous les droits de l'évêque et du prieur majeur respectés, il gouvernait la maison et les affaires temporelles de la communauté.

Nous sommes arrivés à l'époque la plus florissante de Maguelone, et l'on s'étonnera peut-être de n'y pas trouver le mouvement d'une cité riche et populeuse. Il faut le dire, cette île a eu pendant le moyen-âge une vie toute spirituelle, une influence seulement morale. Jamais le nombre et la splendeur de ses édifices n'ont répondu à ce que son nom, si connu, si vénéré, semblerait indiquer. L'église, peu soucieuse du bien-être physique, s'est obstinée à soutenir ce coin de plage étroit et malsain, mais elle n'a pu vaincre la nature.

---

(1) *Analecta vetera.* 1675. 8°.

(2) *S. Galterii episc. Mag. expositiones psalmorum ex dictis SS. PP. ms. vetusto caractere, in membranis.* In-fol°. *Catalogus libr.* Colbert de Croissi, *episc. Montisp.* 1740, II. 437.

(3) Gariel, *Series præs. Mag.* 249.

(4) Hist. eccl. de Montpellier, Recueil de Verdale, 433.

Assez peuplée, à ce qu'il semble, quand elle était cité wisigothe, nous avons vu Maguelone détruite et abandonnée au 8e siècle, au 11e repoussée comme un séjour de misère par les chanoines d'Arnaud. Cet évêque lui-même, en fermant son grau, lui avait interdit toute prospérité commerciale; il ne parvint qu'à la doter d'une église et de quelques habitations. Dans les années assez florissantes qui suivirent, pendant lesquelles sa cathédrale fut augmentée, les édifices du chapitre multipliés et les fortifications considérables élevées autour d'eux n'en firent jamais une ville. Suger, dans la vie de Louis-le-Gros, décrivant le voyage de Gelase II, en 1118, parle de Maguelone qu'il avait vue, à ce qu'il semble, et dont la position et l'état excitèrent son étonnement. « C'est une île étroite, disait-il, dans laquelle il ne reste autour de l'évêque et de ses clercs, qu'une suite peu nombreuse, humble, isolée et pauvre, et qui pourtant forme une cité bien fortifiée contre les attaques des sarrasins, qui sans cesse courent les mers (1).» En 1162, ses bâtimens furent trouvés trop étroits pour recevoir la suite du pape Alexandre III (1).

VI.

CATHÉDRALE SAINT-PIERRE. — INSCRIPTIONS. — ROMAN.

Si nous en croyons Verdale, l'église et les bâtimens de la communauté reçurent, sous les épiscopats de Galtier, de Raimond et de Jean de Montlaur, des réparations si considérables, qu'elles durent les renouveler en entier. Les paroles de Verdale, peu précises, ne sont pas exemptes de contradictions; mais, comme c'est le seul texte sur lequel puisse porter la critique archéologique, nous croyons devoir les rapporter. « Galtier (1110-1129) soutint la voûte de l'église qui tombait en ruines; il construisit la tour du St.-Sépulcre, le cellier, le réfectoire, le dortoir. Raimond (1129-1148) reconstruisit en entier l'église, acheva la tour du Saint-Sépulcre, éleva au-dessus des murs la tour de Sainte-Marie, et commença la tour de la cuisine. Il fit l'autel de Saint-Pierre et la chaire épiscopale qui est derrière; le lavabo du cloître supérieur, les cours, les portails et le mur qui clôt le cimetière des laïques; la maison du moulin et celle où sont les lits en bois, la maison des convers, la maison pour les chevaux auprès du pont. »

De toutes ces constructions, il ne reste debout que la cathédrale dont nous donnerons une description précise, la tour de la cuisine et quelques

---

(1) Duchesne, *Histor. franc. script.* IV.

(2) Hist. gén. de Languedoc, II, 490.

arrachemens des bâtimens de la communauté. Au temps où nous vivons, lorsque nos contructeurs mettent des pierres les unes sur les autres, dans le seul but de nous abriter, ou les taillent et les sculptent d'une manière convenue, parce que les grecs et les romains les ont ainsi taillées et sculptées, un intérêt bien concevable s'attache à ces vieux édifices, conçus par une intelligence sûre, exécutés avec amour. De tous les débris du passé dans lesquels nous fouillons avec avidité pour y chercher ce que le présent nous refuse, de l'art, de la vérité, de l'inspiration, nul ne nous semble plus éloquent que la pierre encore debout, quoique ridée, encore animée du souffle religieux qui l'éleva pour une pensée qui n'est plus la nôtre, et à laquelle nous n'avons rien substitué.

L'église de Saint-Pierre, régulièrement orientée, présente à l'occident une façade terminée en fronton, plus élevée que ne le sont ordinairement les façades romanes (Pl. 3). Elle est en partie masquée par d'énormes contreforts et par une tour qui ont été élevés plus tard; mais on a eu soin alors de laisser à découvert quelques fenêtres, dont une seule mérite d'être remarquée, et une porte dont l'ornementation est singulière. La fenêtre au sommet du fronton porte des colonnettes romanes et une archivolte en pierres alternativement noires. La porte (Pl. 5), d'une petite dimension, est formée de deux pieds-droits canelés sur leur face antérieure, ayant pour imposte latérale deux têtes sculptées, l'une à cheveux lisses, l'autre à cheveux frisés, et portant un large linteau monolithe, orné d'une arabesque d'un relief très-plat, mais d'un bon dessin et d'un travail large, quoique très-arrêté. Autour de cette arabesque, et sur un rebord laissé à dessein, se déroule l'inscription mystique bien connue :

† AD PORTŪ VITE: SITIENTES QUĪQ VENITE:
HAS INTRANDO FORES: VESTROS CŌPONITE MORES.
HINC INTRANS ORA: TUA SĒP: CRIMINA PLORA.
QUĪQD PECCATUR: LACRIMĀ FONTE LAVATUR. †

† BD. III VIIS FECIT HOC AÑO IÑC. D. M̊. C̊. LXX̊. VIIİ. †

Au-dessus de ce linteau s'élève une archivolte ogivée à claveaux alternativement blancs et gris. Le tympan est occupé par un bas-relief représentant J.-C. sur un trône, entouré des quatre symboles des évangélistes. Cette sculpture est d'un bon travail, les plis de la robe du Christ sont largement traités et sans raideur. A côté des deux pieds-droits sont enchâssés deux fragmens de relief très-plat, d'un travail plus barbare et plus tourmenté que la sculpture du tympan, représentant l'un Saint-Pierre reconnaissable à ses clefs et à ses cheveux lisses, l'autre Saint-Paul armé du glaive et les cheveux frisés. Quelques parties de cette porte, assez mal assemblées d'ailleurs,

paraissent être des fragmens rapportés. Les bas-reliefs de Saint-Pierre et de Saint-Paul ont été évidemment exécutés à une époque plus reculée, et nous les croyons contemporains d'Arnaud. Quelques personnes inclineraient aussi à croire que l'arabesque du linteau est antique et contemporaine au moins du sarcophage dont nous avons parlé. Cette opinion ne nous paraît pas admissible. L'exécution, quoique imitée de l'antique, accuse non la mollesse et l'indécision des sculptures de la décadence latine, mais la précision et l'âpreté du style du 12[e] siècle. La place, évidemment réservée pour l'inscription, nous paraît être un motif de plus pour attribuer au même temps et l'inscription et la sculpture.

L'ornementation en pierres noires de cette porte et de la fenêtre de la même façade est encore à remarquer. Si l'on adoptait l'opinion probable qui attribue ce genre d'ornement à des souvenirs d'orient apportés directement par les arabes, ou introduits à l'occasion des croisades, ce serait la seule trace qu'auraient laissée à Maguelone, non les arabes qui n'y construisirent jamais rien, mais les croisades auxquelles plusieurs de ses évêques prirent une part active. Nous rencontrerons ailleurs, dans le Bas-Languedoc, l'emploi des pierres noires comme décoration architecturale; mais il eut lieu à une époque plus reculée, et nulle part, aussi-bien qu'à Maguelone, il n'est possible d'y surprendre sur le fait l'influence orientale. Nous devons y signaler encore, sous ce rapport, une conformité de décoration avec la porte cintrée de la citadelle de Perpignan, élevée par les rois de Maïorque au 12[e] siècle, et avec une autre porte ogivale du 13[e] siècle, dans l'église d'Elne, près de Perpignan (1).

Les autres parties extérieures de l'église sont complètement couvertes par un revêtement de murailles épaisses et de contreforts saillans d'un mètre, portant des machecoulis aujourd'hui détruits, mais qui devaient être en plein cintre, et qui donnent à ce monument l'aspect d'une forteresse (Pl. 4). Ces murailles, d'un appareil moyen, égal, différent de l'appareil employé à l'intérieur et composé de pierres plus dures, revêtent aussi le chevet qu'elles divisent en cinq côtés. On y distingue deux portes au nord et au midi, à large linteau portant une archivolte cintrée, des fenêtres en plein cintre ou carrées, et de petites meurtrières placées fort irrégulièrement. Des trois tours qui ceignaient l'édifice, une seule, celle du Saint-Sépulcre, s'élève encore sur le transept nord au-dessus du toit de la nef; son étage supérieur forme une salle spacieuse à voûtes croisées et à fenêtres en plein cintre, qui était autrefois la chapelle de St.-Pancrace; les deux autres au midi sont ruinées. La tour en

(1) P. Merimée, Notes d'un voyage dans le midi de la France, 401. 409.

avant et à gauche de la façade, en appareil plus grand et à bossages, percée de fenêtres trilobées est plus moderne que les autres, au moins dans ses parties supérieures; c'est celle qu'on désignait sous le nom de *Turris Coquinæ;* elle est ruinée en partie, et montre à découvert plusieurs salles dégradées de l'appartement des chanoines.

A l'intérieur (Pl. 6), le plan de Saint-Pierre est une croix latine, sans collatéraux. De hautes colonnes engagées à base régulière, supportent dans les transepts des voûtes croisées, et dans la nef, de triples arcs doubleaux légèrement ogivés. Leurs chapiteaux, reproduisant plusieurs variations du type corinthien ou de celui qu'on appela plus tard composite, présentent aussi une grande inégalité d'exécution (Pl. 8, N° 1 et 2). L'un d'eux porte dans ses feuilles des aigles dressés, et quelques-uns de ces animaux fantastiques fréquemment reproduits dans l'architecture, dès le 11e siècle. L'arcade du chœur, pareillement ogivée, retombe sur des piliers très-peu saillans et remarquables par une corniche malheureusement fruste d'un côté, mais qui laisse voir de l'autre des lions courant, au-dessus d'un feuillage entrelacé d'un fort joli travail. Le chœur est orné de trois fenêtres à colonnettes romanes et en plein cintre, et d'une application de colonnettes et de petites arcades d'une grande élégance; une banquette en pierre occupe son pourtour. C'est à peu près tout ce qui a été conservé de l'ornementation intérieure de l'église. Au fond de la nef, à droite, on voit encore trois petites fenêtres à colonnettes de style roman très-orné (Pl. 8, N° 3), devenues inutiles depuis la construction du revêtement extérieur. Une large tribune occupe toute la moitié antérieure de la nef; elle servait de chœur aux chanoines; on voit encore sur les murs les traces des stalles qui la meublaient; deux grandes ouvertures en ogive à large base la fesaient communiquer avec l'appartement des chanoines, et avec une des tours méridionales. Une petite chapelle, dont l'arc est aussi d'une ogivure à peine marquée, a été pratiquée dans la nef au-dessous de la même tour; c'était probablement la chapelle consacrée à St.-Augustin, dont il est souvent question dans les manuscrits de Maguelone. La chapelle du Saint-Sépulcre, instituée à l'époque des croisades et en souvenir du Sépulcre du Christ, occupait le transept septentrional; celle de Sainte-Marie le transept méridional. L'appareil de cet intérieur, assez bien maintenu, malgré les réparations dont il porte les traces, est grand dans le bas, puis inégal, et formé comme dans les murs d'enceinte de Montpellier, d'assises d'épaisseur différente, alternant dans un ordre régulier, enfin dans la voûte plus petit et plus serré. On doit remarquer dans cette voûte des cavités revêtues de vases de terre destinées à la rendre plus légère et sans doute aussi plus sonore.

Il nous reste à parler de quelques constructions accessoires. A côté de la porte nord, par laquelle on entre aujourd'hui dans l'église, s'élève un escalier

à larges bandeaux portant sur des impostes très-saillans, dont la première rampe, d'une inclinaison douce, conduisait aux appartemens de la communauté, et dont la seconde, beaucoup plus rude, conduit sur le toit de l'église recouvert en larges dalles. Une crête saillante, moins remarquable que dans beaucoup d'autres monumens romans, règne le long de ce toit, mais nous n'y avons pas remarqué d'antéfixes, comme M. Mérimée a cru pouvoir l'avancer (1). Le fronton, aujourd'hui fort dégradé, paraît seulement avoir dépassé autrefois le toit. Au-dessous de l'escalier sont encore quelques salles basses de construction primitive, mais où l'on remarque toujours le même système de voûtes en ogive à large base.

L'aspect sévère de plusieurs parties de cet édifice, les réminiscences antiques qu'il présente, avaient fait penser à ceux qui en ont parlé jusqu'ici, qu'il devait être au moins en partie antérieur à 737. Aujourd'hui, que l'architecture du moyen-âge est mieux connue, rien n'autorise une pareille opinion. Les chapiteaux pseudo-corinthiens des grosses colonnes, les petits chapiteaux bysantins des colonnettes, l'appareil inégal des murs, enfin, la légère ogivure des voûtes, ne laissent aucun doute sur la date générale de ce monument, qui ne peut embrasser une période de temps plus longue que celle qui est comprise entre les premières réparations d'Arnaud, vers 1040, et la date de la porte, 1178. Il est plus difficile d'apprécier la date particulière de ses diverses parties. Degrefeuille, qui a parlé longuement, mais sans critique, de ces constructions, s'autorise du témoignage d'un sacristain de Cluny très-versé dans la connaissance des antiquités, qui était venu à Maguelone, pour assurer que le chevet et une tour, assez mal désignée d'ailleurs, sont antérieurs à Charles-Martel, que l'église fut élevée par Arnaud, la voûte réparée par Galtier, la façade et la tribune ou chœur des chanoines bâties par Jean de Montlaur (2). L'examen minutieux du monument et le rapprochement du texte de Verdale avec ses diverses parties, peuvent autoriser les conclusions suivantes: l'église, au moins à l'intérieur, est l'ouvrage d'Arnaud et date du milieu du 11e siècle; la voûte, les transepts, les parties basses de la tour du Saint-Sépulcre sont de Galtier son successeur, et du commencement du 12e. Raymond, vers 1140, revêtit l'église des murailles qui l'enceignent aujourd'hui presqu'en entier, termina la tour du Saint-Sépulcre et commença la tour de la cuisine. D'après l'inscription, il faut bien aussi rapporter à l'épiscopat de Jean de Montlaur, la porte occidentale. Les grandes ouvertures ogivales

(1) De légères inexactitudes qui pourraient être remarquées dans les notes de M. Mérimée, que nous avons déjà citées, n'enlèveraient aucun de ses mérites à un livre si riche de faits archéologiques et si ingénieux dans leur critique. V. les articles intéressans qu'il a consacrés à Maguelone et à Villeneuve.

(2) Degrefeuille, Hist. ecclés. de M., p. 59.

de la nef et la tribune des chanoines, sont peut-être de la même époque.

Depuis Millin, qui décrivit Maguelone d'une manière inexacte (1), beaucoup ont répété, sans comprendre, que son architecture est un mélange du goût italien et du goût arabe. Nous avons vu que tout ce qu'il peut y avoir là d'oriental se réduit à quelques pierres noires, que Millin n'avait pas même aperçues. Quant au goût italien, c'est encore une expression bien impropre pour caractériser les imitations d'architecture antique, qui se rencontrent à Maguelone comme sur tant d'autres monumens de l'art roman dans le midi: ces imitations sont trop communes dans l'architecture de la France jusqu'au 12e siècle, pour qu'on puisse y voir seulement un souvenir de l'Italie.

On doit rapporter aussi au 12e siècle, les quatre autels rectangulaires, couverts d'un plateau de marbre et sans rétable, qui existent encore dans l'église de Maguelone. Nous citerons enfin quelques inscriptions tumulaires qui ne sont pas plus modernes.

La première, tracée sur une pierre qui a servi à la construction de la tour de la cuisine, peut encore se lire à rebours sur le mur à gauche de la porte occidentale. L'auteur de la Statistique du département de l'Hérault, y a trouvé en abréviations : DOMINI ANNO CHRISTI INCARNATIONIS 91 . . . Il attachait sans doute quelque importance à la découverte d'une inscription du 10e siècle en chiffres arabes. Nous ne nions pas que cette inscription ne puisse être du 10e siècle, mais ce qui est certain, c'est qu'elle relate la mort d'un Galtier le deux des kalendes de janvier, (Pl. 9, N° 1) nous y avons lu, nous :

II KaLendas IANVarii OBiit GALTERIVS.

La seconde a été trouvée sur une des dalles du toit de l'église, où elle aura sans doute été transportée. Le mélange de quelques onciales à des capitales d'ailleurs très-régulières, le z employé pour l's, le c carré, le T avec la tête seulement à gauche, circonstance rare et antérieure la plupart du temps au 10e siècle (2), donneraient lieu de penser qu'elle est au moins aussi ancienne que la précédente (Pl. 9, N° 2) :

XIIII KaLendas IVNII OBiit CLEMENS SACerdos T. C. Sancti Petri.

Les sigles T. C. pourraient être expliqués par les mots *Titulatus Cathedræ* ou *Tituli Cathedralis* : Clémens, prêtre attitré de la cathédrale ou prêtre du titre (église) cathédral de St-Pierre: expressions souvent employées dans les textes latins de la première moitié du moyen-âge, pour désigner le prêtre attaché à une église qu'il ne pouvait quitter, ou l'église desservie par un prêtre qui promettait d'y résider toujours (3).

(1) Voyage dans le midi de la France, IV, 350.

(2) Nouveau Traité de diplomatique, II, 329.

(3) Ducange, *gloss. méd. et inf. latin.* — *Verbo* : *titulus*. Nous devons cette interprétation à M. Chauvet, de Vendémian, notre collègue à la Société Archéologique de Montpellier.

Mais la plus ancienne inscription dont on puisse connaître exactement la date, a été faite sans doute en commémoration de la mort d'Aribert, évêque d'Avignon, qui eut lieu vers 1118. Elle est incrustée dans une pierre formant l'angle de la petite chapelle à droite dans la nef (Pl. 9, N° 3) :

VII IDUS MARCII OBiit ARBerTUS AVINIONENSIS EPiscopuS.

Verdale a rapporté quelques distiques léonins, écrits, dit-il, sur les tombeaux des évêques Arnaud, Godefroy et Galtier. Le style en est pauvre, la rime et la césure y sont souvent sacrifiées; mais il ne faut pas en accuser les poètes contemporains : ces vers paraissent avoir été composés après coup, et dans le temps où il ne restait qu'un souvenir confus de ce qu'avaient fait pour Maguelone trois de ses plus illustres évêques. Nous ne les transcrirons pas. Les amis de la poésie posthume, s'il s'en trouvait, peuvent les lire dans le *Gallia christiana* et dans les livres de Gariel et de Degrefeuille, qui n'ont pas manqué de les copier.

L'inscription de la porte occidentale que nous avons donnée, indique d'une manière à peu près certaine, comme son auteur, Bernard de Treviez. Verdale ne dit pas un mot de ce poète. Gariel, le premier, dans le plus romantique de ses ouvrages (1), a parlé de Bernard de Treviez, chanoine et poète de Maguelone, au 12e siècle, et auteur du roman de *Pierre de Provence et la belle Maguelone*, dans lequel il aurait voulu célébrer les donations que firent à l'église de Maguelone, en 1079, Pierre comte de Melgueil et Adalmude sa femme. Comme les vers inscrits sur cette porte lui donnaient une haute idée du talent poétique de Bernard, il a cru pouvoir lui attribuer aussi tous les vers latins qui ont été composés à Maguelone. Nous nous occuperons seulement du roman. Sans doute au temps de Gariel, les traditions sur le roman de *la belle Maguelone* étaient assez récentes pour avoir quelque valeur; telle a été l'opinion de M. Raynouard (2), qui adopte le dire du bon chanoine, sans nouvelles preuves, et ajoute avec lui, que ce roman fut plus tard corrigé par Pétrarque, pendant les études de droit canon qu'il vint faire à l'université de Montpellier. M. Raynouard ne dit pas pourtant, comme quelques-uns, que Rabelais y mît aussi la main : ne semble-t-il pas qu'on ait voulu rattacher à ce débris d'une littérature qu'un dédain profond allait ensevelir, toutes les célébrités étrangères dont les écoles de Montpellier s'enorgueillissaient? Quoi qu'il en soit, on admet aujourd'hui que Bernard de Treviez, chanoine de Maguelone, avait composé un roman en vers provençaux, qui a été perdu comme tant d'autres. L'origine de Maguelone

(1) Idée de la ville de Montpellier, p. 78. 129.

(2) Choix des poésies originales des troubadours, II, 317.

y était expliquée autrement que dans la légende, autrement surtout que dans les dissertations savantes qui sont venues ensuite, mais d'une manière plus poétique. La fondation de son église et de sa cité y devenait l'heureux dénouement des pélerinages d'une jeune fille, aussi ardente et fidèle en amour qu'en piété. L'imagination d'un poète du 12e siècle, encore toute religieuse, mais embellie de souvenirs mondains, avait voulu donner aussi dans sa langue riche et harmonieuse, une explication sur cette île, si obscure et si populaire. Si ce poème nous avait été conservé, l'histoire de Maguelone et la connaissance des mœurs de notre littoral en deviendraient plus lumineuses. Il existait encore au 15e siècle. Il fut alors traduit, et plusieurs fois depuis, en français et en catalan, sous le titre de l'*Ystoire du chevalier Pierre, fils du comte de Provence, et de la belle Maguelone, fille du roi de Naples* (1). Méprisé des littérateurs émérites, ce roman s'est perpétué dans la littérature du peuple, pour lequel il avait été composé sans doute, perdant dans chacune de ses transformations quelque chose de son originalité et de sa valeur, mais laissant entrevoir toujours cette candeur de sentimens et cette naïveté de formes des littératures non imitées. Aujourd'hui même, destitués de poésie que nous sommes et pourtant toujours avides, nous revenons quelquefois avec plaisir aux aventures touchantes de Pierre et de Maguelone, qui « *vesquirent en saincte et honneste vie et moururent sainctes personnes, et furent ensevelis en l'église St.-Pierre, là où Maguelone institua l'ospital. Et présent y a une belle église en l'honneur de Dieu et de S. Pierre et S. Paul, auxquels plaise nous resjouyr en toutes tribulations en ce monde, et en la fin nous mener en la gloire du paradis.* » Encore aujourd'hui dans cette église, encombrée et détruite, le peuple montre le tombeau de la belle Maguelone, et il a choisi le plus beau qu'il a pu trouver. Malheureusement pour la tradition, c'est le tombeau d'un cardinal mort au 15e siècle.

Maguelone devait encore fournir un tribut à la poésie romane. Cette église compta parmi ses chanoines un poète provençal, Deude de Prades qui vivait vers 1223 (2). *Deude de Pradas si fo de rosergue d'un borc que a nom Pradas, ques pres de la ciutat de Rodes quatre legas ; et fo canorgues de Magalona. Savis hom fo mot de letras e de sen natural e de trobar. E si saup mout la natura dels auzels prendedors, et fes cansos per sen de trobar. Mas no movian ben d'amor, per que non avian sabor entre la gen, ni no foron cantadas ni grazidas.* Il semblerait, d'après cette critique contempo-

---

(1) La plus ancienne édition de cette histoire, imprimée à Lyon, porte : *Et fut mis en cestui languaige l'an mil* CCCCLVII. (RAYNOUARD, *ibid.*)

(2) Crescimbeni. *Comentari intorno alla sua istoria della volgar poesia. Roma.* 1710, II, 195.

raine, que Deude remplit mieux ses devoirs de chanoine que son rôle de poète. A en juger pourtant sur les fragmens cités par M. Raynouard (1) et sur les pièces analysées par l'abbé Millot (2), ce n'est pas leur morale austère qui a dû attirer à ses poésies le dédain des contemporains. Il nous reste de ce chanoine vingt-deux pièces et un traité complet sur les oiseaux chasseurs, *dels auzels cassadors*, en 3600 vers.

VII.

LE ROI D'ARAGON ET LES CONSULS DE MONTPELLIER. — LE ROI DE FRANCE. — MONNAIE DES ÉVÊQUES DE MAGUELONE.

Depuis deux siècles Montpellier avait grandi, plusieurs églises y avaient été fondées, un clergé nombreux s'y était établi, et les évêques de Maguelone avaient dans cette ville populeuse un rang et une influence qui étaient devenus l'apanage le plus précieux de leur église. Depuis le traité conclu au 11e siècle avec Guillem, qui s'était reconnu leur vassal, ils recevaient l'hommage du seigneur de Montpellier, et possédaient en propre Montpelieret, où ils administraient toute justice. Il ne paraît pas que l'évêque et le clergé soient intervenus d'une manière bien active dans la révolution qu'éprouvèrent, au commencement du 13e siècle, la commune et la seigneurie; du moins la part qu'ils y prirent serait restée fort obscure. Nous voyons seulement le prévôt de Maguelone assister aux diverses promulgations qui furent faites des coutumes de la ville; mais au 13e siècle les évêques résidaient à Montpellier dans un palais particulier, et les actes les plus importans de leur administration avaient pour objet ses institutions religieuses. Le roi de France (3) et le Pape (4) avaient soumis l'Université de Montpellier à leur direction; ils publièrent, à plusieurs reprises, des règlemens sur les écoles de médecine, de droit et des arts (5). Ils établirent un grand nombre de couvens et d'hôpitaux. La fondation de la léproserie de Castelnau, par Jean de Montlaur (6), fut surtout remarquable. Ils accrurent enfin leur puissance temporelle.

---

(1) Choix des poésies orig. des Troub., V, 126.

(2) Hist. littér. des Troub., I, 315.

(3) Hist. gén. de Languedoc, III, 388, preuves, 350.

(4) Bulle du légat du Pape à l'évêque de Maguelone. 1285. *Archives de la commune de Montpellier. Armoire* B, *cassette* 4, N° 3.

(5) *Archives. Armoire* B, *cassette*, 4, Nos 4, 6. — Gariel, *Ser. præs.*, 350. — Degrefeuille, Hist. eccl. de M.

(6) Gariel, *Ser. præs.*, 344.

En 1215, Guillaume d'Altignac obtint en fief, de l'église de Rome, le comté de Melgueil, dont les deux chefs-lieux étaient les châteaux de Melgueil et de Montferrand (1).

Le château de Melgueil (aujourd'hui Mauguio), village à deux lieues à l'est de Maguelone et au nord des mêmes étangs, a entièrement disparu. Celui de Montferrand, à six lieues au nord, entre le village de Tréviez et le Puy-de-Saint-Loup, placé, comme un nid d'aigle, à cinq ou six cents mètres au-dessus du niveau de la mer, projette encore vers le ciel des pointes de mur éraillées, des tours pendantes et des créneaux ébréchés (Pl. **11**, **12**). Les murailles qui l'enceignent, ouvertes de toutes parts, envahies par le chêne et le lierre, laissent encore voir, dans les parties inférieures, un grand appareil presque romain; plus haut, l'appareil petit, régulier et âpre de l'époque romane; enfin, dans les plus hautes fortifications, l'assemblage incertain et grossier d'époques plus modernes. Dans quelques salles encore debout, dans les nombreux souterrains où l'on peut pénétrer, on trouve des portes en plein cintre demi-circulaire ou interrompu par les piédroits, des fenêtres carrées, des voûtes rondes; enfin, des impostes et quelques corbeaux sans sculpture, fragmens qui paraissent tous de l'époque romane. Nulle part l'art ogival ne s'y est essayé. Que serait allé faire cette architecture légère et molle sur un roc aussi abrupte, au milieu de *garrigues* désolées? Si toute l'humilité du christianisme à son berceau se retrouve à Maguelone, qui, du haut du château, n'apparaît que comme une barque au milieu des flots, Montferrand exprime bien aussi tout l'orgueil de la prélature féodale. L'œil du seigneur y dominait toute sa terre, y surveillait tous ses vassaux, depuis les Cevènes jusqu'à la mer (2).

L'acquisition du comté de Melgueil ne fut pas sans charges pour l'église de Maguelone: le pape Innocent III, sa cour, ses familiers et les personnes employées dans cette négociation s'y montrèrent si exigeans, qu'il en coûta la somme énorme alors de *trente-trois mille sterlings neufs de demi-livre* (3) L'évêque, pour faire face à cette dépense, fut obligé de vendre à la commune de Montpellier le bois de Valène, qui lui appartenait. Cette nouvelle suzeraineté,

(1) *Grand Thalamus des archives de Montpellier*, *fol.* 7, *art.* 17. — *Gallia christ.*, VI, instr. 367.

(2) Ce château, dont nous trouvons le nom mentionné seulement au 12[e] siècle, avait fait partie du comté de Melgueil. Passé ensuite dans le domaine du comte de Toulouse, il avait été confisqué sur lui par l'église romaine en 1209, et confié dès-lors à la garde de l'évêque de Maguelone. Il fut pris en 1574 par les religionnaires, malgré la réputation qu'il avait d'être imprenable, et la même année repris par les catholiques. En 1622, le duc de Rohan essaya vainement d'en faire le siége. Louis XIII dut le démanteler.

(3) Hist. eccl. de Montpellier; recueil de Verdale, 435. — Hist. gen. de Lang., III, 269.

qui augmentait en apparence les droits de l'évêque et lui conférait le droit de battre monnaie, devait aussi multiplier les occasions de lutte avec les seigneurs ses voisins. Il eut bientôt de graves difficultés avec Jacques, roi d'Aragon, et avec les consuls de Montpellier. En 1234, le roi Jacques, seigneur de Montpellier, refusait son hommage à l'évêque; mais exhorté par le Pape, il se soumit et prêta l'antique serment des Guillems (1). Quelques années après, le même seigneur voulut soustraire à la cour ecclésiastique les procès des habitans de ses possessions et soumettre les clercs à payer l'impôt: Jean de Montlaur le déclara coupable de félonie et déchu de ses droits sur la seigneurie de Montpellier. Il transporta ces droits au comte de Toulouse, qui accepta d'abord (2); mais bientôt un arrangement eut lieu, entre les deux seigneurs, au détriment de l'évêque. Il fut exclu, par Jacques, de toute participation aux élections des consuls, qui ne prêtèrent même plus serment entre ses mains (3).

En 1260, sous l'épiscopat de Guillaume Christophe, il y eut un nouvel accord. Il fut convenu que l'évêque aurait pleine juridiction dans la partie épiscopale de Montpellier, et juridiction pour crime d'hérésie seulement dans toute la ville. Quand le crime emportait peine de mort ou mutilation de membres, c'était la cour du Roi qui décidait. Le seigneur et les consuls devaient hommage à l'évêque; mais les habitans de la partie épiscopale devaient aussi jurer fidélité au Roi, comme à leur seigneur (4): ce ne fut pas la fin des contestations. Le roi d'Aragon et les consuls renouvelèrent souvent pendant le 13e siècle, leurs empiètemens sur les biens et les droits des clercs. En 1291, l'évêque Béranger de Fredol fulmina l'*exsurgat Deus et dissipentur inimici ejus;* il prononça un interdit de sept mois, avec défense de célébrer l'office divin à Montpellier et d'y administrer les sacremens. L'affliction des habitans fut profonde; ils obtinrent, par la médiation de l'archevêque de Narbone, un adoucissement à cette sentence (5). Enfin, l'évêque de Maguelone, comme s'il eût senti le poids du pouvoir temporel et l'affaiblissement de son autorité morale, eut recours à une médiation plus puissante.

Depuis Philippe-Auguste (6), les rois de France, qui cherchaient à étendre

---

(1) *Gallia christ.*, VI, 765, *instrum.* 368.

(2) Hist. gén. de Languedoc, III, 413. — *Gallia christ.*, VI, *instrum.* 368.

(3) Degrefeuille, Hist. eccl. 56. Archives de Montpellier. Actes divers. — Armoire E, cass. 8, Nos 10, 12, etc., etc.

(4) *Gallia christ.*, VI, *instrum.* 372-375. — Arch. de Montp. — Armoire A, cass. 14, No 27.

(5) *Gallia christ.* VI, 775.

(6) Confirmation d'une charte de Philippe-Auguste de 1208, par Philippe-le-Hardi en 1271. *Archives de la préfecture de l'Hérault.*

leur puissance sur les domaines de l'église de Maguelone, l'avaient favorisée d'un grand nombre de chartes. En 1255, l'évêque Pierre de Conques déclarait entre les mains du sénéchal de Louis IX, à Sommières, que Montpelieret avait toujours été un fief de la couronne de France. Il reconnaissait au Roi tout ce qu'il tenait en fief à Montpellier, aussi-bien que ce que le roi d'Aragon tenait de lui. Plusieurs chanoines de Maguelone avaient approuvé l'acte, sans préjudice, disaient-ils, des libertés, usages et coutumes de leur église. En 1292, Berenger de Fredol céda définitivement à Philippe-le-Bel la partie épiscopale de Montpellier et tous les droits qu'il y possédait, droits de fiefs et donations, d'hommage, de sermens, droits sur les personnes, sur les étrangers, sur les juifs, moyennant quelques terres, évaluées 500 livres de rente (1).

L'évêque conservait encore, après cette transaction, le droit de faire la monnaie à Melgueil. Les pièces de cette monnaie melgorienne, qui avait été la plus répandue dans la province aux 12e et 13e siècles, s'appelaient des millarets, *milliarensis moneta*, nom dérivé du *millaresion*, petite monnaie des empereurs de Constantinople. Il ne faut point confondre ces millarets avec les *marabotins*, monnaie des arabes d'Espagne, principalement d'or, qui avaient cours aussi dans la province (2). Leblanc (3) était tellement préoccupé de cette confusion, qu'il attribue aux évêques de Maguelone les monnaies d'or arabes que Theodulf, évêque d'Orléans, décrit au nombre des objets qui lui étaient offerts pour le corrompre, par les habitans de la Narbonaise, chez lesquels il avait été envoyé, vers 798, par Charlemagne, comme *missus dominicus* (4). Or, ces évêques n'acquirent le droit de fabriquer la monnaie qu'en 1215. Une lettre de 1266, du pape Clément IV, à l'évêque de Maguelone, lui reproche de frapper les millarets avec le titre de Mahomet, ce qu'un catholique ne peut faire, et au préjudice des droits du roi de France (5). D'après les expressions de cette lettre, les Bénédictins (6), Papon (7) et plusieurs antiquaires, ont cru pouvoir mettre au nombre des monnaies épiscopales de Maguelone, des pièces d'argent au flan épais, oblong et irrégulier, que l'on trouve fréquemment dans nos contrées, et que le peuple appelle encore volontiers des *sarrasins*. Elles portent une tête à gauche, d'un travail barbare, avec des cheveux raides, surmontés de deux serpens entortillés, et au revers

---

(1) *Gallia christ.*, VI, instr. 376.

(2) Ducange, *Gloss. verb. Marabotinus. Milliarensis.*

(3) Essai histor. des monnaies de France, p. 164.

(4) *Maxima bibliot. patrum. Lugd.*, 1677, XIV, 29. *Theodulfus paraenesis ad judices.*

(5) *Gallia christ.*, VI, *instrum.* 374.

(6) Hist. gén de Languedoc, V, pl. 8, N° 7.

(7) Histoire de Provence, II, pl. 2, N° 3.

une croix cantonnée de croissans au centre desquels est un globule (Pl. 9, N° 4). Suivant l'opinion des numismates les plus instruits de notre pays (1), ce sont des monnaies frappées dans la Gaule méridionale, antérieurement à la domination romaine, à l'époque de l'établissement des Phocéens à Marseille, avec la monnaie desquels elles présentent quelques rapprochemens. Quant aux pièces frappées à Melgueil par les évêques de Maguelone, on leur a fait trop d'honneur en les confondant avec les monnaies gauloises ou avec les marabotins; les seules que l'on connaisse sont minces, d'un coin très-peu marqué, comme toutes les monnaies du moyen-âge, et à un titre fort bas; celles que nous avons eues entre les mains, d'argent plus ou moins mêlé de cuivre, pèsent de 16 à 24 grains: ce sont des deniers et des mailles ou oboles portant, d'un côté, dans un cercle, une croix dont les branches latérales sont séparées et fourchées, et au revers quatre annelets et un globule arrangés cruciformément (Pl. 9, N° 5). La légende des deux côtés se compose de caractères cunéiformes et hérissés de traits qui sont restés long-temps inconnus. Papon qui écrivait d'après M. de Saint-Vincens, y a vu une imitation maladroite des lettres arabes, faite pour faciliter à cette monnaie un cours en Espagne (2). Duby (3), qui n'a publié comme monnaies melgoriennes que les figures infidèles de Thevet, répétées par Ducange, ou les figures plus exactes de M. de Saint-Vincens, dont la légende lui paraît arabe, y comprend aussi la monnaie gauloise citée plus haut. « Cette monnaie, dit-il, sur laquelle on remarque une croix, a été probablement frappée après la réprimande que le Pape fit, en 1266, à l'évêque de Maguelone, qui jusqu'alors n'avait mis sur ses monnaies aucun signe du christianisme. » On le voit, les Bénédictins attribuaient aux évêques cette monnaie, parce qu'elle leur paraissait porter le type musulman, et Duby la leur attribue parce qu'elle ne le porte plus. Il y a là une double erreur causée par le besoin de trouver une explication des censures du Pape, explication qui ne peut encore être donnée. Le Pape a-t-il confondu dans sa réprimande les millarets avec les marabotins? Ou bien faut-il attendre du temps la découverte des monnaies musulmanes de Maguelone, comme on attend encore celles de l'évêché d'Apt et du comté Vénaissin, qui encoururent les mêmes censures? Nous laissons la solution à de plus habiles; mais depuis la publication du livre si remarquable de M. Lelewel (4), la légende de la monnaie des évêques de Magnelone, que nous possédons, n'est plus

(1) MM. Mazel de Pézenas, et Delmas de Marsillargues.

(2) Histoire de Provence, II, 546.

(3) Traité des monnaies des barons et prélats. 1790. I. 61.

(4) Numismatique du moyen-âge. 1835, I, 212.

un problème. Il faut y lire des deux côtés, malgré des lettres transposées et renversées : MAGLONA.

En 1260, une transaction importante, au sujet de cette monnaie, eut lieu entre l'évêque de Maguelone, le roi d'Aragon et les consuls de Montpellier. Il y fut statué, que la monnaie de deux sortes, deniers et oboles, serait frappée selon la loi accoutumée, qui était de quatre deniers d'argent fin pour le sol de denier et de trois pour le sol d'obole, au poids de vingt sols par marc de Montpellier. On pouvait en mettre en circulation jusqu'à la somme de cent mille livres tournois. L'évêque se réservait, pour sa part, deux deniers par livre; le roi d'Aragon, deux deniers aussi; et les consuls, pour eux et pour le consulat, un denier sur cent dans chaque livre. Bientôt après, cette monnaie fut reconnue insuffisante pour les besoins de Montpellier, et le roi d'Aragon fit fabriquer, à Castelnau, des pièces d'une plus grande valeur (1); mais l'évêque continua à posséder celle de Melgueil. Il en est fait mention depuis dans plusieurs circonstances. En 1313, Louis-le-Hutin régla la dépréciation qu'elle avait subie. En 1395, elle avait la même valeur que les tournois, et son poids était réglé, pour le denier à vingt-deux grains, pour l'obole à dix.

La croix fourchée qui distingue le denier de Maguelone, se retrouve sur les sceaux en plomb de ses évêques. A l'imitation des papes, les évêques scellèrent, de bonne heure, leurs actes de bulles en plomb, de forme ronde. Dans le Midi, cet usage se prolongea et persista au 13e siècle, tandis que les sceaux en cire et de forme ovale pointue étaient généralement adoptés dans le Nord. Les Bénédictins ont publié quatre sceaux de Maguelone, d'après le trésor des chartes du Roi (2). L'évêque y est représenté en pied, coiffé d'une mitre à deux pointes ou d'un bonnet rond, la crosse épiscopale ou un livre à la main (1208 et 1256). Sur un autre sceau (1292), le prévôt est représenté tenant à la main les clés, signes de sa charge. Sur le sceau du chapitre (1292), on voit seulement une main tenant deux clés. Quoique appartenant au 13e siècle, ces sceaux sont tous de forme ovale et de petite dimension, leur matière n'est pas désignée; mais on sait combien étaient peu fidèles les dessins des monumens exécutés à cette époque. Ceux que nous reproduisons, d'après les originaux trouvés aux archives de la commune de Montpellier, donneront une idée plus exacte du genre et du travail des sceaux de Maguelone.

Le premier (Pl. 8, fig. 4) en plomb, attaché par des fils de soie rouge et

---

(1) Chartes originales, munies des trois sceaux en plomb, de l'Évêque, du Roi et du Consulat. *Archives de Montp. Arm.* E, *cass.* 7, Nos 4 et 2.

(2) Hist. gén. de Lang., V, pl. 1.

jaune à une charte de 1215, présente, d'un côté, le buste de Guillaume d'Altignac, coiffé de la mitre à deux pointes, et la légende: SIGILLVM. GVILL. MAGALONENS. EPI.; de l'antre, une main tenant deux clés, et la légende: ...... UM. SANCTI. PETRI.

Le second (fig. 5), de 1272, présente l'effigie en pied de Berenger de Fredol, avec la légende : S. BERENGARII. EPISCOPI. MAGALONEN.; et au revers, une main tenant un château à trois tours, au-dessous duquel sont appendues deux clés, la croix fourchée et la légende : COMES MELG ET MOTISFERR.

Le troisième (fig. 6) est de Pierre de Vernobs, évêque en 1375. Il est oblong, ogivé, en cire rouge, attaché avec une lanière de parchemin, et porte, dans une niche à ornemens ogivaux, la statue de St. Pierre; au bas, dans une arcade, l'effigie en pied de l'évêque; des deux côtés, dans des écussons, le château de Melgueil et les clés; pour légende : S. PETRI DEI GRATIA EPI MAGALONEN.

VIII.

MOEURS ET RITES DE L'ÉGLISE DE MAGUELONE.

Pendant le 13e siècle, et à la faveur des troubles causés aux églises du Midi par la croisade Albigeoise, les clercs avaient enfreint, sur plusieurs points, les règles ecclésiastiques. Les papes dans leurs bulles et les légats dans les conciles provinciaux, sévirent à plusieurs reprises contre les chanoines de Maguelone; mais leurs efforts furent souvent infructueux. L'influence de la papauté sur notre église avait bien diminué depuis les temps de Grégoire VII et d'Urbain II : une fois, en 1247, le Pape avait nommé pour occuper ce siége, un évêque, nommé Reynier, qui n'y resta qu'un an, et mourut, dit Verdale, empoisonné dans une hostie consacrée. La lettre de Clément IV, au sujet des monnaies dont nous avons parlé, et le peu de compte qu'en tint l'évêque, prouvent aussi combien cette autorité souffrait alors d'atteintes. Nous trouvons dans les censures prononcées à cette époque, qu'un grand nombre de chanoines étaient livrés à des occupations séculières, à des trafics; qu'ils vivaient dans le monde, adonnés à tous ses plaisirs et faisant des dettes. Plusieurs possédaient des prieurés dans les campagnes sans être revêtus des ordres sacrés. Un grand désordre régnait aussi dans le chapitre. Les élections de deux évêques, en 1296, donnèrent lieu à des troubles qui fournirent aux papes l'occasion de s'emparer de l'élection épiscopale. Dans le même temps, la papauté transportait son siége à Avignon; elle dut tenir d'autant plus à bien établir sa domination sur une église aussi rapprochée d'elle. Nous voyons, en effet, qu'elle nomma ses évêques pen-

chercher quelques notions sur les édifices que comprenait alors notre église.

Outre la cathédrale de St.-Pierre et les bâtimens du chapitre que nous avons décrits, étaient, au midi de l'église, les deux tours de Ste-Marie et de St-Jacques, aujourd'hui ruinées. Ces édifices intérieurs, clos et séparés par des portes de fer fermées tous les soirs, étaient gardés par un fort où le prévôt entretenait une sentinelle qui sonnait du cor les heures de la nuit. En dehors de cette enceinte étaient les bâtimens de l'infirmerie, de l'aumônerie, et l'église de St.-Blaise, qui servait de paroisse aux gens de Maguelone non admis dans l'enceinte de la communauté. Si nous ajoutons à ces détails le pont de l'île à Villeneuve, dont on voyait encore, il y a quelques années, les piles dans les eaux de l'étang, une maison au bout du pont et un moulin, on aura de l'île du 14e siècle une idée aussi exacte qu'il est possible de la trouver dans les textes. C'est à l'imagination plus ou moins amie du passé, de nos lecteurs, à suppléer ce qui y manque, à peupler cette solitude, à moins qu'ils n'aiment mieux lui laisser ce vague, cet indéterminé dont l'histoire peut s'accommoder quelquefois, comme un paysage des arbres morts et des murailles ruinées. Il ne faut pas trop s'attacher à relever ce qui tombe si bien et si naturellement.

Grâce à un autre manuscrit, nous pouvons observer de plus près l'intérieur de la cathédrale et les rites de son culte. IN NOMINE...... INCIPIT ORDO AD GENERALES ORDINES CELEBRANDOS. QUONIAM COLLATIO ORDINUM.....(1). C'est le formulaire d'ordination de l'ancien diocèse de Maguelone; lors même que les catalogues ne l'indiqueraient pas, il suffirait, pour en être convaincu, de lire quelques lignes du fol. V (Pl. **10**, N° 1), qui désignent évidemment Robert de Rouvres, évêque de Maguelone en 1433, le seul des évêques de ce siècle au nom duquel puisse s'appliquer l'initiale tracée ici. L'écriture en est du 15e siècle; elle offre un grand nombre de lettres historiées, remarquables par la vivacité du coloris et la hardiesse du trait qui se contourne de mille manières et se termine le plus souvent par des têtes en profil (fig. 6). Les miniatures qui décorent plusieurs pages, quoiqu'elles ne soient remarquables, ni par leur date, ni comme ouvrage d'art, ont, relativement à notre diocèse, un intérêt

---

(1) Bibl. royale, N° 979 des mss. latins. Ce manuscrit, qui a fait partie autrefois de la bibliothèque Colbert, comme l'indique la couleuvre des armoiries dont il porte l'empreinte, a appartenu à Guillaume Pellicier, dernier évêque de Maguelone. Ses armoiries ont été peintes plus tard sur la marge de la première feuille (Pl. 10, fig. 10). Elles sont de gueules à la face d'or, accompagnée de trois larmes d'argent mal ordonnées, et de trois besans, deux en chef et un en pointe. Les enjolivures de mauvais goût qui les accompagnent, sans rapport avec l'objet du formulaire, aussi étrangères par la pensée que par l'exécution aux vignettes de l'intérieur, attestent la décadence rapide que subit au 16e siècle l'art du miniaturiste chrétien.

particulier. Elles représentent les diverses ordinations de la hiérarchie ecclésiastique et les fonctions des clercs récipiendaires. On y trouve aussi quelques détails curieux sur l'intérieur de la cathédrale au temps de ses pompes.

Le formulaire commence par des réflexions sur l'importance des ordres ecclésiastiques, sur les qualités et conditions nécessaires pour les recevoir. C'est l'expression la plus précise que nous sachions des anciennes mœurs cléricales de Maguelone. L'évêque doit procéder d'abord à l'examen des récipiendaires, archidiacres ou archiprêtres. Seul ou avec l'aide de prêtres craignant Dieu, pleins de prudence et de savoir, il les examine sur leur science et l'honnêteté de leurs mœurs. Dix-huit ans accomplis sont exigés pour le sous-diaconat, vingt pour le diaconat et vingt-cinq pour la prêtrise. La première tonsure ou le premier acte de servage envers Dieu, ainsi que les ordres mineurs, ne peuvent être accordés qu'aux enfans qui ont plus de sept ans.

Il suffit que la science des diacres et sous-diacres soit médiocre, *litteratura mediocris*, qu'ils sachent lire couramment, chanter comme il faut et bien célébrer l'office; qu'ils aient des connaissances grammaticales, et s'expriment convenablement et avec facilité surtout ce qui fait partie de leurs devoirs; mais les prêtres doivent posséder une littérature suffisante, *sufficiens*, surtout les prêtres séculiers, auxquels il est d'usage de confier l'administration des âmes : ce qui exige impérieusement la connaissance des lettres.

On doit examiner l'acte de leur naissance; car, si elle était illégitime, une dispense apostolique serait nécessaire pour les ordres sacrés; celle de l'évêque suffirait pour les ordres mineurs. Il faut apprécier aussi dans les récipiendaires, l'intégrité et la force des membres, *ne sit in eis deformitas vel impotentia palpata*, compter, examiner les yeux, les oreilles, les narines, les mains, les doigts, même les faire déchausser, de crainte que leurs pieds ne soient de bois, *ne forte sint lignei*, et pour ne point admettre des hommes bossus, mal conformés ou boiteux. Les conditions de pureté de la chair veulent qu'on rejette les bigames et les époux de veuves. On demande aux récipiendaires les ordres qu'ils ont déjà reçus, ceux qu'ils désirent recevoir; car on ne peut être promu au diaconat et aux ordres supérieurs, sans le titre de quelque bénéfice ou tout au moins d'un patrimoine suffisant. Il n'est point étonnant qu'à cette époque, encore féodale, l'église, après toutes les autres garanties, exigeât celle de la propriété, comme gage d'indépendance et de considération nécessaire à la dignité des premiers fonctionnaires ecclésiastiques. Les sujets ne manquaient point alors au sacerdoce. Aussi, après l'examen de la force physique, de la science et des mœurs, l'évêque prenait-il encore toutes les précautions convenables pour ne pas conférer à des intrus les droits inamissibles des ordres sacrés, *ne quis furtive, aut per saltum, vel excommunicatus accedet.*

Les quatre ordres mineurs étaient d'abord conférés; c'étaient ceux de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte. Une des miniatures (Pl. **10**, fig. 5) représente l'admission des jeunes clercs au premier degré d'initiation ecclésiastique, celui de portier. L'évêque a rappelé aux récipiendaires, que le portier doit frapper les cymbales, ouvrir l'église et la sacristie, ainsi que le livre des évangiles, fermé avec un cadenas ou attaché avec une chaîne à son pupitre. Il prend les clés de dessus l'autel, et les remettant aux jeunes clercs, il leur dit de s'en servir et de rendre compte à Dieu de tout ce qu'elles tiennent renfermé. L'archidiacre, alors la crosse en main, les conduit aux portes de l'église pour les mettre en possession de leurs principales fonctions, celle d'ouvrir et de fermer la porte (fig. 3), de sonner les cloches (fig. 4) : cette dernière vignette nous montre l'intérieur du clocher de Maguelone. Il contenait trois cloches formant sans doute un carillon; car, on le sait, le son des cloches au moyen-âge était pour l'église non un simple et monotone appel, mais une musique rustique, populaire, qui, variant ses refrains, annonçant à tous la bonne nouvelle de l'*Angelus*, portait au loin dans les campagnes quelque joie au pauvre serf courbé sous le poids du jour.

Venait ensuite le second degré d'initiation, celui de lecteur, qui devait non-seulement lire au peuple, mais expliquer en chaire les saintes écritures et chanter les leçons. L'évêque mettait dans ses mains le manuscrit dont l'enveloppe, de velours rouge, était défendue par une garniture dorée (fig. 9). Une autre miniature (fig. 7) nous montre l'évêque conférant le 3e ordre mineur, celui d'exorciste. Il rappelle aux récipiendaires, en leur donnant le droit d'imposer les mains sur les possédés du démon, qu'ils doivent avant tout chasser de leur cœur l'injustice et l'impureté, apprendre de leurs fonctions à maîtriser les mauvais penchans et à repousser les attaques du génie du mal. Enfin, l'ordre des acolytes exigeait à son tour un nouveau degré de perfection. Leurs bonnes actions et la chasteté de leur vie devaient briller devant Dieu et devant les hommes, comme les cierges allumés dans leurs mains ou les luminaires qu'ils étaient chargés d'entretenir dans l'église. La mise en possession de ces divers ordres s'opérait symboliquement, d'après le génie de l'antiquité et du moyen-âge, par la tradition ou le contact de l'objet qui servait à remplir leurs fonctions.

Une plus grande solennité était apportée à l'ordination des sous-diacres, des diacres et des prêtres. Ils venaient successivement, appelés par le notaire de l'église, revêtir, des mains de l'évêque (fig. 8), l'habit de l'ordre qu'ils allaient embrasser. Les premiers se plaçant ensuite sur le côté septentrional de l'église, les seconds au midi, et les prêtres au milieu; ils formaient par leur ensemble comme une couronne devant l'autel. Alors l'évêque se jetait à genoux, les récipiendaires se prosternaient sur des tapis, et deux chantres

entonnaient les litanies des saints. Nous avons remarqué dans ces litanies l'invocation de Saint Guillaume, qui ne se trouve point dans les litanies ordinaires, et qui ne peut s'appliquer qu'à Saint Guillem du désert, *Sancte Guillerme* (en roman *Guillerms*), célèbre dans tout le Midi, dont l'abbaye touchait aux limites du diocèse de Maguelone. Sa fête y était célébrée, ainsi que celle de plusieurs autres saints personnages célèbres des diocèses voisins, Benoît et Ardon d'Aniane, Fulcran de Lodève, Thibéry d'Agde, etc. Dans la vignette qui représente la célébration de la messe par un récipiendaire (fig. 2), nous remarquerons la statue de St. Pierre, placée sur l'autel. Elle devait être polychrome, mobile, et destinée à être portée dans les processions; elle est revêtue ici d'une longue robe bleue et d'un manteau de pourpre brodé en or.

Ces miniatures nous donneront, enfin, une connaissance complète des costumes ecclésiastiques au 15e siècle. Ils frappent d'abord par le choix des couleurs: vives, éclatantes, elles caractérisent assez bien la situation de l'église aux jours de sa gloire, et contrastent avec les couleurs plus pâles qu'elle semble préférer aujourd'hui. Ainsi le noir, cette couleur triste dont les mœurs de notre époque se sont si facilement accommodées, et que l'église ne cache plus qu'à moitié sous la blancheur des aubes, ne se rencontre nulle part dans les costumes de l'ancien diocèse de Maguelone. Le blanc s'y fait peu remarquer, et depuis le vêtement du jeune clerc portier, jusqu'aux ornemens de l'autel ou aux costumes de l'évêque, on voit dominer partout le rouge, le vert, le jaune ou le bleu, couleurs aussi appropriées aux croyances et aux joies du moyen-âge, que le noir peut l'être maintenant à la gravité précoce et aux tristesses de tous les âges et de toutes les conditions.

IX.

ÉVÊQUES AUX 14e ET 15e SIÈCLES. — TOMBEAUX DE LA CATHÉDRALE. — TRANSLATION DU SIÉGE. — FIN DE MAGUELONE.

Les successeurs de Jean de Vissec s'occupèrent encore de l'organisation et des statuts de leur église. Ils renouvelèrent les réglemens relatifs aux mœurs des chanoines qui répugnaient de plus en plus à la vie régulière, telle que l'avaient établie les évêques du 11e siècle; ils veillèrent également à leur instruction. Des statuts de 1339 imposèrent au chapitre l'obligation d'élire un maître de science (1). En 1363, un collége pour l'instruction des jeunes étudians de la communauté fut fondé à Toulouse (2). Arnaud de Verdale eut

(1) *Gallia christ.*, VI, *instrum.* 382.

(2) *Ibid.*, VI, 788.

part à ces améliorations; il nous reste comme témoignage de sa bonne administration un recueil considérable qui, outre les transactions particulières à son épiscopat, contient beaucoup de titres antérieurs touchant les droits et les possessions de l'évêché et du comté de Melgueil, des lettres nombreuses des rois Philippe-le-Bel et Philippe-le-Long, des papes Innocent IV, Alexandre IV et Urbain IV, enfin, une copie des statuts de Jean de Vissec (1). Mais Arnaud est surtout connu par la chronique qu'il a laissée des évêques ses prédécesseurs. Le P. Labbe, qui nous l'a conservée (2), la transcrivit sur des manuscrits très-fautifs, comme il le déclare lui-même; Degrefeuille, qui en a donné une édition corrigée sur de nouveaux manuscrits, n'est point parvenu à lui donner la valeur et le caractère d'authenticité qui lui manquent: rien ne prouve qu'elle soit exempte d'interpolations postérieures. Quoique le *Series præsulum Magalonensium* de Gariel contienne beaucoup de faits hasardés, le grand nombre d'actes originaux qui l'enrichissent le rendront toujours plus important et plus précieux comme ouvrage d'histoire locale.

En 1373, le cardinal Raimond de Canillac, parent de Clément VI, qui avait été plusieurs années prévôt de Maguelone, y fonda une église collégiale de la Trinité, petit édifice qu'on voit encore complètement dégradé, à quelques pas de la cathédrale (Pl. 3). Il fut enseveli bientôt après à Maguelone, et on lui érigea un magnifique tombeau dans la chapelle du Saint-Sépulcre. Ce monument, tout mutilé depuis la révolution, était composé dans le style ogival le plus orné. On y distingue encore un petit bas-relief en marbre blanc, représentant l'apothéose de l'âme du cardinal, sous la forme d'un corps debout, nu, que des anges élèvent dans un drap. La chapelle de Sainte-Marie contenait aussi un tombeau fort remarquable, dont il ne reste qu'un bas-relief et une inscription frustes. Le bas-relief portait sept personnages debout et à longues robes; on ne distingue aujourd'hui d'une manière nette que celui du milieu qui représente un ange aux formes régulières, couvert de plumes sur tout le corps; il tient de la main gauche un écusson effacé. On a attribué à Gaucelin de Deux, mort en 1333, l'inscription placée au-dessus de ce tombeau; elle est trop mal conservée pour pouvoir être bien lue, mais l'écriture et quelques mots encore lisibles indiqueraient plutôt un des premiers évêques du 15ᵉ siècle.

Les évêques de cette époque paraissent en général plus occupés des affaires difficiles de la papauté à Avignon pendant le schisme, et de celles du Roi de France, que de leur église. Plusieurs d'entr'eux furent employés à des

---

(1) MS. de 300 feuillets de velin, in-folio, coté *Liber B*, et conservé aux archives du département.

(2) Labbe, *Nova bibl. ms.* 793.

missions politiques, et ne se rendirent pas dans leur diocèse. Pierre Ademar, qui devait sa nomination à Benoît XIII (Pierre de Lune), promu à la succession de Clément VII par les cardinaux d'Avignon, avait pris parti dans les difficultés et les désordres que suscita l'obstination de ce Pape à refuser le désistement auquel il s'était engagé par serment. Aussi, la Cour de France s'opposa-t-elle quelque temps à son installation. Bertrand Robert était, avant sa nomination, président en la Cour des aides de Paris. Robert de Rouvres avait exercé la charge de chancelier auprès de Charles VII. La résidence était toujours à Montpellier, devenu le véritable siége de l'épiscopat. Dans la chronique romane du *Petit Thalamus*, on voit les évêques figurer dans toutes les solennités et intervenir en personne ou par représentant, dans les circonstances un peu importantes. L'entrée de Pierre Ademar, en 1408, y est décrite avec détails (1). En 1472, le chapitre ayant recouvré, en vertu de la pragmatique sanction, la faculté de nommer ses évêques, qui ne devait pas lui être long-temps conservée, put mettre à sa tête quelques hommes plus soucieux du bien de leur église; mais cette amélioration ne devait pas s'étendre jusqu'à l'île de plus en plus désertée. Ses chanoines l'avaient abandonnée pour résider à Villeneuve; elle ne conservait le souvenir de ses évêques que par leurs tombeaux.

Jean de Bonal fut enseveli dans la cathérale, en 1487. Une dalle de marbre portant en creux son effigie, et une inscription en vers latins qui ne sont plus même rimés, marquent encore dans la nef, à droite de l'autel de Saint-Pierre, la place où il fut déposé (Pl. 7, fig. 2) (2). De l'autre côté de l'autel est un autre marbre tumulaire portant en relief, avec une inscription fastueuse, la statue couchée d'Izarn de Barrière, qui lui fut érigée par son frère (3).

---

(1) *Thalamus parvus*, MS. des archives de M., fol. 194.

(2) *Jacet hic Johannes Bonalii presul condam Magalonensis.*
Clarus honore simul et ingenio.
Maximè devotus, civis bonus, urbis amator.
Pernicies malis, perfugiumque bonis.
Si quis in hoc saxo suum legis advena nomen,
Non dedigneris dicere, bone vale.
Obiit anno domini M°CCC°C LXX°X VI°I *augusti mensis die* XV.

(3) *Ille ego sum quondam Magalone presul Yzarnus*
Quem genuit miro Monspessulanus honore.
Cujus in hac tenerum corpus circum dedit urna
Barrerie Albertus fratris non immemor ejus.
Accipe summe parens precibus si flecteris ullis
Hanc animam et herco sedatque reposta cubili.
Obiit anno M°CCC°C XCV°III XIX *aprilis.*

Le dernier des évêques que nous aurons à mentionner fut Guillaume Pellicier, qui devait sanctionner ce que le temps avait accompli, la déchéance de Maguelone comme siége épiscopal. La vie de ce prélat, homme remarquable, fournirait d'amples matériaux à qui aurait voulu dire la vie des évêques de Maguelone. Il nous appartient seulement de parler d'un fait de son épiscopat qui intéresse notre île. En 1529, Albanus Torinus, qui était venu à Maguelone avec Pellicier son évêque, y découvrit le manuscrit sur la cuisine antique, attribué à Apicius. Il nous a raconté lui-même les détails de sa découverte (1). Apicius, trouvé dans une bibliothèque de chanoines, a beaucoup prêté à la plaisanterie. Il n'y faut voir qu'un manuscrit de plus conservé par les institutions monastiques, quoiqu'il fût, comme celui de Lucrèce et plusieurs autres, réprouvé par les dogmes de l'église. Au reste, l'état dans lequel Torinus le trouva, prouve qu'il n'était ni connu ni apprécié des chanoines. Quelque soin que ces prêtres apportassent à leur réfection, ils n'y mettaient pas tant de science; les recettes hétéroclites et fastueuses des Lucullus et des Apicius n'ont rien de commun avec la chère solide mais simple du maître queux de Maguelone.

Au commencement du 16e siècle, François Ier était venu dans l'île et avait vu de près ses misères. Il ne pouvait résister aux sollicitations de Pellicier, d'ailleurs en crédit auprès de lui. Le Pape consentit, et bientôt, en 1536, une longue bulle (2) régla la translation du siége à Montpellier. On prit la peine d'y constater que l'île de Maguelone n'avait presque pas traces de cité, qu'elle était un séjour malsain, habité seulement par quelques prêtres destinés au service de l'église cathédrale et de celle de la Trinité, qui séjournaient même la plupart du temps à Montpellier. L'église de Maguelone, ordre de Saint-Augustin, fut donc supprimée; le Pape supprimait en même temps l'ancien prieuré de Saint-Germain à Montpellier, et de leurs dépouilles formait une cathédrale avec des chanoines séculiers dans l'église bâtie par Urbain V. Cette mesure fut universellement applaudie; les raisons alléguées étaient excellentes : celles qui peut les résumer toutes, c'est, pour employer une expression symbolique de M. Ballanche, que *l'initié avait tué l'initiateur*. La ville

---

(1) *Quum bis senis ab hinc annis multa Monspessuli præsertim quæ ad rem medicam attinent, curiosè agerem, et accuratissimè observarem, in insula urbi propinqua nomine Megalona, quam cum reverendissimo in christo patre ac domino Gulielmo Pelisserio Megalonensi episcopo omnium doctissimo, appuleram, reperi abjectissimo in loco codicem semi lacerum, cujus titulus squalore obsitus, vix characterum vestigiis repræsentabat,* Cœlii Apitii de re culinaria libri x. *Deus bone, quantum subsaltabat animus præ gaudio, quantum triumphabam.........* Cœl. apit. *basil.* 1541. 4°.

(2) *Gallia christ.*, VI, *instrum.* 389. — Réimprimé in-4°. 1748.

d'industrie et de science, le foyer d'intérêt et de besoins tout nouveaux l'emportait sur l'humble abri du catholicisme primitif. Cette translation avait un sens que l'église alors ne comprenait pas; aujourd'hui même elle se doute peu de tout ce qu'elle a perdu en quittant ses anciens erremens, en désertant ses vieux asiles. Les maisons blanches qu'elle s'est faites dans les villes, les amis puissans qu'elle s'est ménagés dans les cours, la protégeront moins que dans le passé ses églises isolées et sa faveur populaire. Il n'en pouvait pas être autrement sans doute, mais il est bon de constater le changement, pour l'instruction de ceux qui s'imaginent que parce qu'un esprit nouveau, plus avancé que celui du 18ᵉ siècle, sait apprécier la mission et les œuvres de l'église dans le passé, il sympathise aujourd'hui davantage avec elle.

Tout était consommé pour Maguelone : on prit encore quelque soin de ses vieilles pierres. Il fut réglé qu'un chanoine et six prêtres à gages, remplacés tous les six mois, resteraient dans l'île pour le service de son église. La garde temporelle en était confiée à un capitaine, deux soldats et trois hommes de service. Elle resta toujours terre consacrée et privilégiée pour les sépultures. Entre plusieurs pierres tumulaires aujourd'hui effacées, on distingue dans la cathédrale les tombeaux sculptés d'Antoine Subject et de Guittard de Ratte, morts évêques de Montpellier, en 1596 et en 1602. Il n'y a pas beaucoup à dire sur les statues en relief qui recouvrent ces tombeaux; de toutes les qualités physiques et morales dont furent doués ces prélats, elles ne nous rappellent que leur embonpoint et leur quiétude.

Dans le 16ᵉ siècle, Maguelone fut prise et reprise plusieurs fois par les religionnaires, et toujours sans doute pillée; mais le coup le plus rude devait lui venir d'une main royale. Louis XIII, après ses conquêtes contre les protestans, voulant leur ôter toute ressource et supprimer les fortifications isolées qui pouvaient leur servir de retraite, ordonna qu'elle fût démantelée. Degrefeuille rapporte avoir vu encore les quartiers énormes de murailles violemment arrachés, qui depuis ont servi à élever les digues du canal des Étangs. La cathédrale seule fut alors respectée et resta desservie par un pauvre prêtre.

En 1791, l'île et l'église furent vendues comme propriété nationale. L'île fut bien cultivée. L'église, assaillie alors de quelques outrages, n'a cessé depuis d'être livrée aux mutilations continuelles des curieux et des enfans. Il faut croire que nos enfans n'attacheront pas grand prix à ces ruines; ils sauront peut-être rebâtir. La seule mission qui semble nous avoir été donnée à nous, c'est de détruire; il faut bien qu'elle s'accomplisse : mais il sera toujours utile de savoir ce qu'avaient bâti nos pères, c'est pour cela que quelques hommes prennent aujourd'hui la peine de le rechercher.

ÉVÊQUES DE MAGUELONE (1).

589. Boetius.
597. Genesius.
. . . .
672. Gumildus.
683. Vincentius.
. . . .
788. Johannes.
. . . .
818. Argemirus.
821. Stabellus *ou* Stabilis.
. . . .
875. Abbo.
906. Gontarius.
937. Pontius.
975. Ricuinus.
988. Petrus.
1030. Arnaldus.
1061. Bertrandus.
1080. Gothofredus.
1104. Galterius.
1129. Raimundus.
1158. Johannes, *de Montlaur.*
1190. Guillelmus, *Raimond.*
1195. Guillelmus, *de Flexis.*
1203. Guillelmus, *d'Altignac.*
1216. Bernardus, *de Mèze.*
1232. Johannes, *de Montlaur.*
1247. Raiuerius.
1249. Petrus, *de Conques.*
1256. Guillelmus, *Christophle.*
1263. Berengarius, *de Fredol.*
1297. Gaucelinus, *de la Garde.*
1306. Petrus, *de Mirepoix.*
1309. Johannes Raimundus, *de Comminges.*
1317. Galhardus, *Saumate.*
1318. Andreas, *de Fredol.*
1328. Johannes, *de Vissec.*
1334. Pictavinus, *de Montesquiou.*
1339. Arnaldus, *de Verdale.*
1352. Audoinus, *Aubert.*
1353. Durandus, *de Chapelles.*
1361. Petrus, *de Canillac.*
1361. Deodatus, *de Canillac.*
1367. Gaucelinus, *de Deux.*
1373. Petrus, *de Vernobs.*
1389. Antonius, *de Lovier.*
1405. Petrus, *Ademar.*
1418. Ludovicus, *Aleman.*
1423. Guillelmus, *Forestier.*
1429. Leodegarius, *Saporis.*
1431. Bertrandus, *Robert.*
1433. Robertus, *de Rouvres.*
1453. Maurus, *de Valleville.*
1471. Johannes, *de Bonal.*
1487. Guillelmus, *Leroi.*
1488. Izarnus, *de Barrière.*
1498. Guillelmus, *Pellicier.*
1527. Guillelmus Junior, *Pellicier.*

(1) L'orthographe vraie et locale serait *Magalone*. L'influence étrangère qui, au 17e siècle, substitua le son muet du français du nord à la syllabe sonore du latin et du roman, et l'usage qui a consacré cette influence, ne méritaient pas nos respects; mais nous n'avons pas voulu choquer pour si peu les personnes qui, entre toutes les innovations, repoussent surtout celles qui atteignent le langage.

PLANCHES.

—

1. Vue générale de l'île.
2. Église de Villeneuve-lez-Maguelone. Apside.
3. Cathédrale St.-Pierre. Côté méridional et Chevet.
4. — Façade occidentale.
5. — Porte occidentale. La figure représentée au-devant de la porte est celle d'un évêque de Maguelone qui, dans une ancienne image de cette église citée par Dom de Vert, portait la chape, l'aube raccourcie d'un pied et au-dessous la robe. (Dom de Vert, *Explication des cérémonies de l'église*. II. 308.)
6. — Intérieur. Choeur.
7. Tombeaux. 1. *Sarcophage antique.*
   2. *Pierre tumulaire de Jean de Bonal.*
8. Chapiteaux et Sceaux. 1. *Colonne du transept.*
   2. *Colonne de la nef.*
   3. *Colonnette des fenêtres de la nef.*
   4. *Sceau de Guillaume d'Altignac.* 1215.
   5. *Sceau de Berenger de Fredol.* 1272.
   6. *Sceau de Pierre de Vernobs.* 1375.
9. Inscriptions et Monnaies. 1. *Inscription de Galtier.*
   2. — *de Clémens.*
   3. — *d'Aribert.*
   4. *Monnaie gauloise.*
   5. *Denier des évêques de Maguelone.*
10. Miniatures et détails du Formulaire d'ordination de Maguelone.
11. Chateau de Montferrand. Vu du Sud.
12. — Vue générale. — Treviez. — Puy de Saint-Loup.